

SYMPTTOM

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DE SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

2016



Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination parvu au Journal Officiel n°1112 du 14 mai 2000, page 7265. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter : les résultats techniques ; les résultats financiers ; les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

17 Rue du Général de Chabron - BP 20029 - 43120 MONISTROL SUR LOIRE - 04 71 75 57 57
secretariat@sympttom.fr - www.sympttom.fr

Sommaire

I. Contexte	3
A Présentation de l'établissement	3
B Compétences du SYMPTTOM	6
C Organigramme du service en 2016	8
II. Indicateurs techniques	9
A Collecte	9
1. Collecte des Ordures ménagères résiduelles (OMR)	9
2. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) hors verre	10
3. Transfert de compétence	10
4. Collecte des Eco points ou Points d'Apports Volontaires (PAV)	11
5. Collecte en déchetterie	14
B Traitement	28
1. Déchets issus de la collecte sélective	28
2. Installation de traitement des déchets sur le territoire : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	35
III. Indicateurs financiers	43
A Résultat des comptes administratifs	43
B Participation des collectivités adhérentes	44
C Budget unique	45
IV. Tri et Prévention des déchets	46
A Programme Local de Prévention des déchets	46
B Communication	46
C Cartographie des Eco-Points	48
V. Projets du SYMPTTOM	50
A Extension ISDND	50
B Déchetterie	50
C Extension du périmètre	50
D Evolution et soutiens des Eco organismes	51
VI. Bilan	52

I. Contexte

A Présentation de l'établissement

Le SYndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilées de la région de Monistrol-sur-Loire (SYMPTTOM) a été créé le 27 juin 2002.

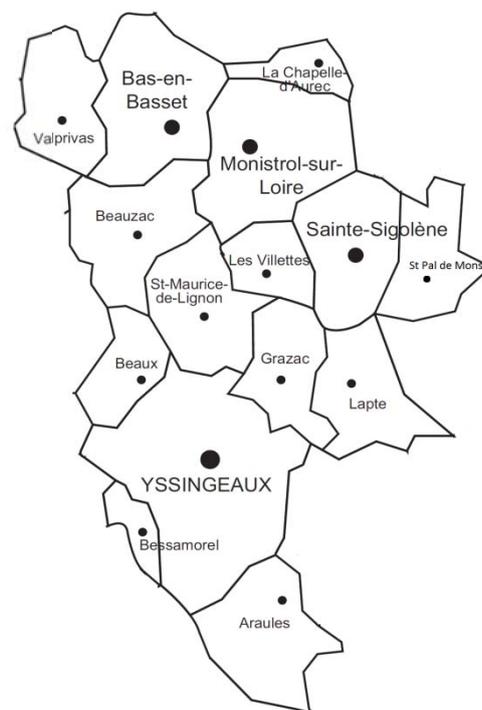
Il est issu du SICTOM auquel adhéraient les communes suivantes : BAS en BASSET, BEAUZAC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT MAURICE de LIGNON, SAINTE SIGOLENE, LA CHAPELLE d'AUREC, LES VILLETES, SAINT PAL de MONS et VALPRIVAS. Il modifie ses statuts et change de dénomination avec l'adhésion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et le retrait à titre individuel des communes de BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES.

Le 27 septembre 2010, la Communauté de Communes des Sucs (à l'exception des communes de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET) adhère au syndicat.

Liste des collectivités territoriales adhérentes au syndicat au 1^{er} janvier 2016 :

- BAS en BASSET,
- VALPRIVAS,
- Communauté de Communes Les Marches du Velay : BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES,
- Communauté de Communes des Sucs : ARAULES, BEAUX, BESSAMOREL, GRAZAC, LAPTE, SAINT MAURICE de LIGNON, YSSINGEAUX à l'exclusion de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET.

Le territoire couvert par le syndicat est de type semi-rural, il se présente ainsi (surface : 457,7 km²) :



La population du territoire au 1^{er} janvier 2016

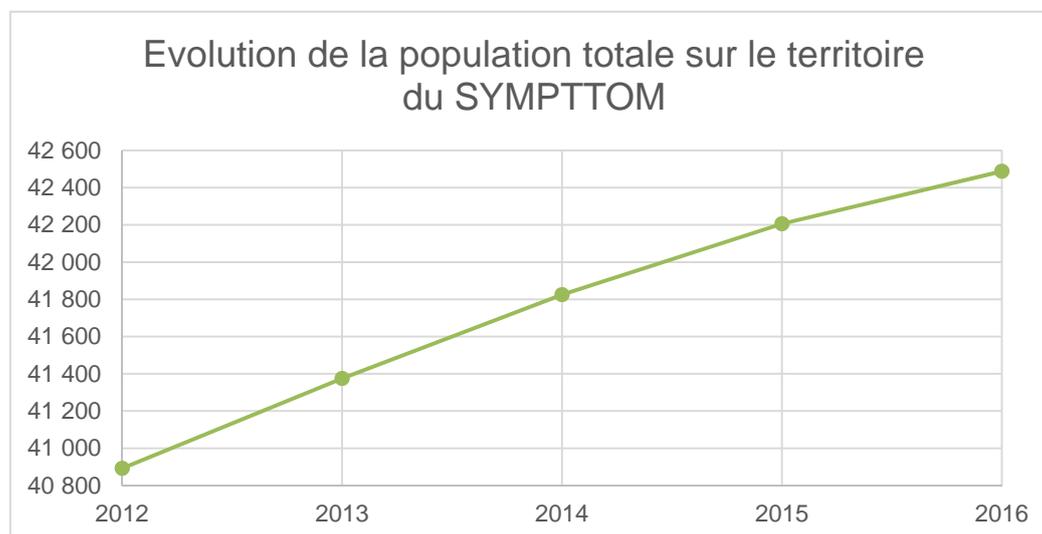
	Population municipale	Population totale*	Population DGF
Bas-en-Basset	4 310	4 400	4 790
Valprivas	483	494	611
Total communes	4 793	4 894	5 401
Araules	604	621	841
Beaux	817	830	996
Bessamorel	415	425	458
Grazac	1 034	1 065	1 184
Lapte	1 675	1 717	1 969
Saint-Maurice-de-Lignon	2 510	2 564	2 711
Yssingaux	7 061	7 568	7 876
Total CC des Sucs	14 116	14 790	16 035
Beauzac	2 805	2 873	3 345
La Chapelle-d'Aurec	941	955	999
Les Villettes	1 285	1 307	1 426
Monistrol-sur-Loire	8 788	9 266	9 488
Saint-Pal-de-Mons	2 225	2 273	2 429
Sainte-Sigolène	5 987	6 130	6 279
Total CC « Les Marches du Velay »	22 031	22 804	23 966
Total SYMPTTOM	40 940	42 488	45 402

La **population municipale** correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La **population totale** comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiants, militaires ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La **population DGF** correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

* La population totale est la population de référence pour l'ensemble des calculs réalisés dans le présent rapport, de nombreux organismes utilisent cette population pour le calcul de ratios ou de soutiens financiers.



B Compétences du SYMPTTOM

Par délibération n°2014.12.36, en date du 3 décembre 2014, le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM. Ces nouveaux statuts modifient les compétences du SYMPTTOM et en renforcent notamment leur caractère obligatoire.

Par délibération n°2015.04.26, en date du 23 avril 2015, cette modification statutaire a été appliquée en date du 1^{er} octobre 2015.

Les compétences du SYMPTTOM se présentent comme suit :

Compétences obligatoires

- le traitement :
 - des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,
 - des encombrants,
 - des Déchets Industriels Banals (D.I.B.) ou des Déchets d'Activités Economiques (D.A.E)

tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE.

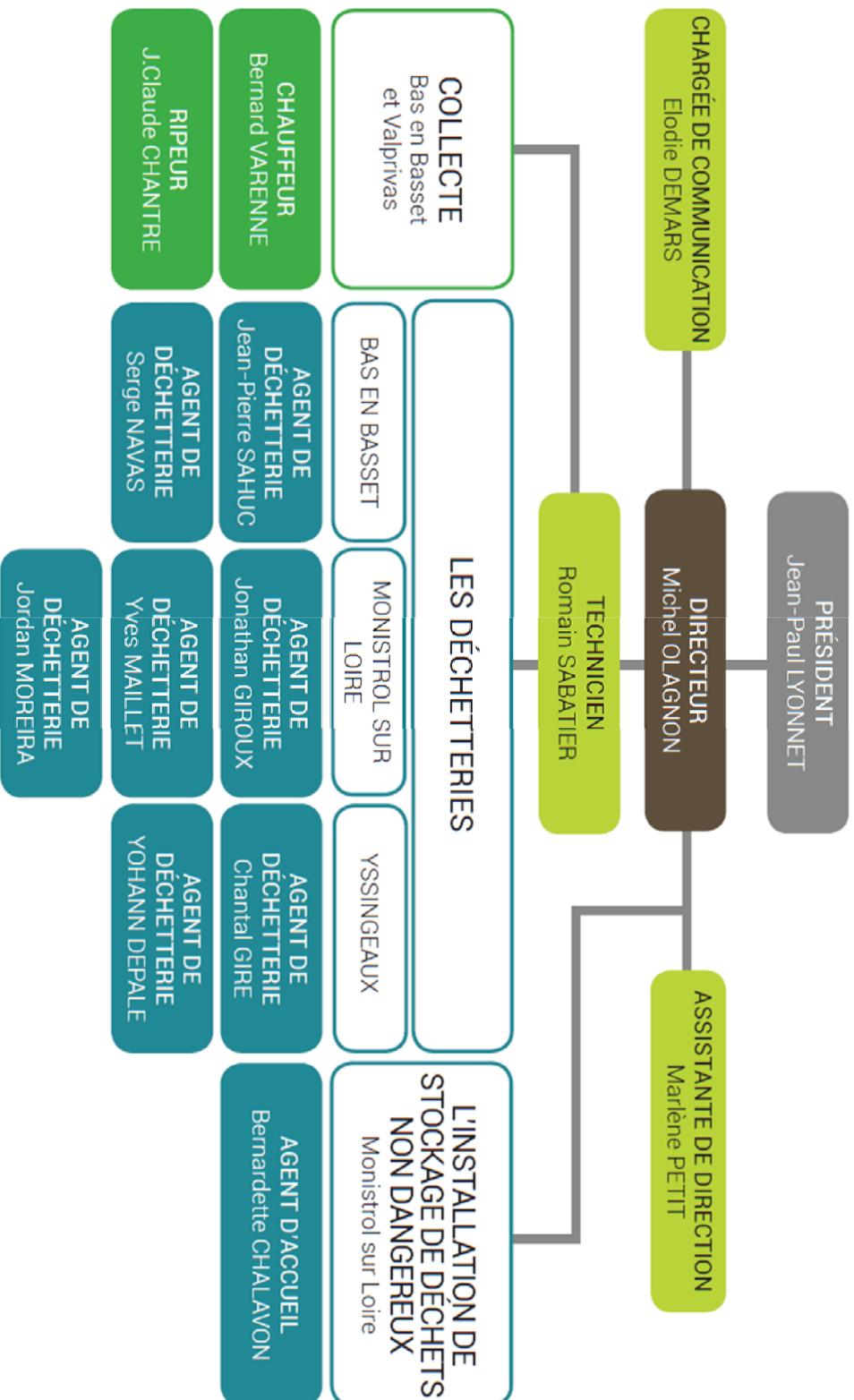
- la création et la gestion des déchetteries, le tri, la création et la gestion d'éco-points ou points d'apports volontaires,
- les actions de prévention ou d'évitement ainsi que la promotion, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets produits sur le territoire.

Compétences facultatives

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri-sélectif avec la mise en place de bacs spécifiques.

Répartition des compétences déchets au sein du syndicat

	Compétences	Compétences SYMPTTOM		Compétences collectivités
		Exercées en régie directe publique	Réalisées par un prestataire	
BAS en BASSET et VALPRIVAS	<i>Collecte des OMR</i>	SYMPTTOM		
	<i>Collecte multi-matériaux</i>	SYMPTTOM		
	<i>Collecte sélective des PAPIERS</i>		SICTOM Velay Pilat	
	<i>Collecte sélective du VERRE</i>		SOLOVER	
	<i>Déchetterie de BAS en BASSET Haut de quai</i>	SYMPTTOM		
	<i>Déchetterie de BAS en BASSET Bas de quai</i>		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	<i>Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE</i>	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC Les Marches du Velay (CCMV)	<i>Collecte des OMR</i>			CCMV
	<i>Collecte multi-matériaux</i>			CCMV
	<i>Collecte sélective des PAPIERS</i>		SYMPTTOM / SICTOM Velay Pilat	
	<i>Collecte sélective du VERRE</i>		SYMPTTOM / VIAL	
	<i>Déchetterie de MONISTROL SUR LOIRE Haut de quai</i>	SYMPTTOM		
	<i>Déchetterie de MONISTROL SUR LOIRE Bas de quai</i>		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	<i>Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE</i>	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC des Sucs (CCDS)	<i>Collecte des OMR</i>			CCDS
	<i>Collecte multi-matériaux</i>			CCDS
	<i>Collecte sélective du VERRE</i>		SYMPTTOM / SOLOVER	
	<i>Déchetterie d'YSSINGEAUX Haut de quai</i>	SYMPTTOM		
	<i>Déchetterie d'YSSINGEAUX Bas de quai</i>		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	<i>Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE</i>	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	



C Organigramme du service en 2016

II. Indicateurs techniques

A Collecte

1. Collecte des Ordures ménagères résiduelles (OMR)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : Ensemble des déchets **non dangereux** produits par les ménages ne pouvant être **ni triés et ni recyclés**, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».



Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs gris à couvercle vert en points de regroupement.

Les communes de Bas en Basset et de Valprivas ont confié la collecte des OMR au SYMPTTOM. Ce dernier réalise cette prestation en régie directe publique.

Deux agents, un chauffeur et un ripeur, sont affectés à la collecte. Le SYMPTTOM possède un camion benne de 19 tonnes pour assurer la tournée.

La Communauté de Communes Les Marches du Velay (CCMV) et la Communauté de Communes des Sucs (CCDS) gèrent elles-mêmes leur collecte d'ordures ménagères, la CCMV en régie directe publique et la CCDS de manière externalisée avec une entreprise privée.

Détail de la collecte pour l'année 2016

	Bas en Basset + Valprivas
OMR (Tonnes)	1 189
Evolution 2016/2015	- 2,8 %
Quantité moyenne/habitant/an* (kg)	243
Evolution 2016/2015	- 3,2 %

*La quantité moyenne par habitant est calculée sur la base de la population totale, elle ne prend pas en compte les habitations secondaires et les places de caravanes dans les campings.

2. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) hors verre

Emballage : par "emballage" on entend tout objet, quel que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).



a) **Collecte des multimatériaux en points de regroupement (bacs jaunes)**



Les communes de Bas en Basset et de Valprivas ont confié la collecte des EMR au SYMPTTOM. Ce dernier a mis en place la collecte des Emballages Ménagers Recyclables en points de regroupement (bacs jaunes) depuis le 1^{er} décembre 2013. Ce sont 335 bacs à couvercle jaune qui ont été disposés en points de regroupement sur les deux communes. La collecte de ces bacs est réalisée par le SYMPTTOM en régie directe publique.

Tonnage collecté en 2016 : 194,50 tonnes

Détail de la collecte des bacs multimatériaux pour l'année 2016

	Bas en Basset + Valprivas
Multimatériaux (Tonnes)	195
<i>Evolution 2016/2015</i>	- 2 %
Quantité moyenne/habitant/an*	40
(kg)	
<i>Evolution 2015/2014</i>	- 2,5 %

Les fréquences de collecte sont d'une fois par semaine en centre-bourg et une fois tous les 15 jours dans les villages, à quelques exceptions près. Des collectes ponctuelles peuvent intervenir en fonction des besoins et à la demande des collectivités.

3. Transfert de compétence

La fusion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et de la Communauté de Communes de Rochebaron en Chalencon ainsi que l'élargissement des compétences obligatoires des EPCI, initié par la loi NOTRe, entraîne l'intégration des communes de Bas en Basset et de Valprivas à cette nouvelle Communauté de Communes Marche du Velay-Rochebaron. La compétence relative à la gestion des déchets sur ces deux communes sera exercée de manière obligatoire par cette nouvelle entité à compter du 1^{er} janvier 2017.

La collecte des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables a été confiée à la Communauté de Communes « Marches du Velay-Rochebaron » à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert de compétence est accompagné de la mutation des deux agents SYMPTTOM dédiés à cette mission.

4. Collecte des Eco points ou Points d'Apports Volontaires (PAV)

a) VERRE



Depuis le 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a repris la gestion des colonnes VERRE sur l'ensemble du territoire. Le société SOLOVER assure la collecte dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Le SYMPTTOM mène une politique de densification des colonnes VERRE. Cette campagne de mise en place de nouvelles colonnes a débuté en 2015 sur la Communauté de Communes Les Marches du Velay et se poursuivra sur la Communauté de Communes des Sucs dans les années à venir. La signalétique est en cours d'uniformisation sur l'ensemble du territoire.

Tonnage collecté en 2016 : 1 183 tonnes soit 27,8 kg/hab/an.

Coût de la prestation de collecte : 45 609,77 € TTC

Le VERRE collecté est apporté au centre de traitement Guérin SA.

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
CC les Marches du Velay	553,7	627,0	599,9	589,2	592,0	0,5%
Bas-en-Basset	91,2	107,9	148,8	138,9	142,0	2,3%
Valprivas	17,3	12,0	17,2	16,5	17,0	3,1%
CC des Sucs					379,0	
TOTAL	662,2	746,9	765,9	744,6	1130	51,8%

b) PAPIERS

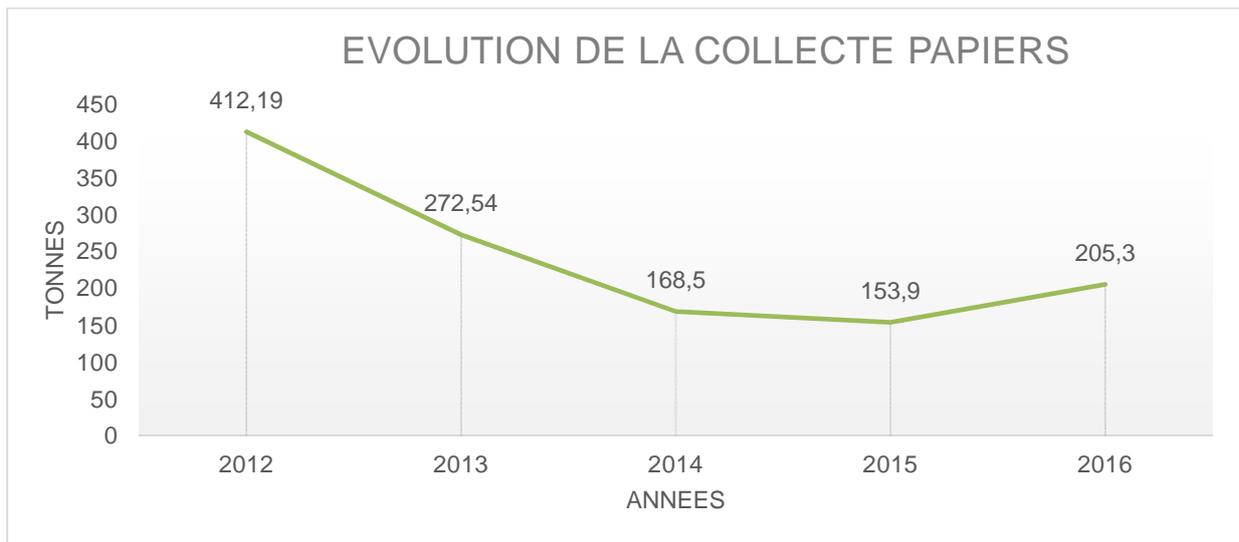
Seules la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » et les communes de Bas en Basset et de Valprivas sont équipées de colonnes PAPIERS. La prestation de collecte est réalisée par le SICTOM Velay-Pilat, dans le cadre d'une convention, en moyenne une fois par mois. Le SYMPTTOM a été retenu par ECO FOLIO dans le cadre d'un projet de densification de colonnes PAPIERS sur le territoire de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » et les communes de Bas en Basset et de Valprivas.

Tonnage collecté en 2016 : 205 tonnes

Coût de la prestation : 18 977,6 € TTC

Les PAPIERS collectés sont apportés au centre de tri de SUEZ RV à Firminy.





Après une chute constante du tonnage issu des colonnes PAPIERS, liée à la mise en place des bacs jaunes en 2013 sur la Communauté de Communes Les Marches du Velay et les communes de Bas en Basset et de Valprivas , on observe une reprise relativement importante (+33%) des tonnages issus des colonnes PAPIERS.



c) TEXTILES

Une convention entre AVI 43 et le SYMPTTOM fixe les modalités de mise en place et de collecte de colonnes textiles sur le territoire.

Tonnage collecté en 2016 : 247 tonnes

La collecte est réalisée gracieusement par l'association AVI 43, qui gère pour son propre compte la revente des matériaux.

d) HUILES

Quelques colonnes huiles sont présentes sur le territoire. Elles sont collectées par la société CHIMIREC.

Répartition des Points d'Apport Volontaires sur le territoire et détail des quantités de déchets collectés.

	NOMBRE D'HABITANTS (*)	VERRE				PAPIERS		TEXTILES	HUILES	
		NOMBRE DE COLONNES	NOMBRE D'HABITANTS PAR COLONNE	TONNAGES 2016 Janvier à Décembre (en tonnes)	KG / hab / an Janvier à Décembre 2016	NOMBRE DE COLONNES	NOMBRE D'HABITANTS PAR COLONNE	NOMBRE DE COLONNES	NOMBRE DE COLONNES	
COM. COM. LES MARCHES DU VELAY + BAS EN BASSET ET VALPRIVAS	BEAUZAC	2 873	18	160	78	27	9	319	1	1
	LA CHAPELLE D'AUREC	955	8	119	28	29	4	239	1	0
	LES VILLETES	1 307	7	187	37	28	4	327	1	0
	MONISTROL SUR LOIRE	9 266	39	238	216	23	22	421	5	0
	SAINT PAL DE MONS	2 273	14	162	72	32	8	284	1	1
	SAINTE SIGOLENE	6 130	31	198	138	23	17	361	2	2
	BAS EN BASSET	4 400	34	129	124	28	13	338	1	0
	VALPRIVAS	494	4	124	17	34	4	124	1	1
TOTAL	27 698	155	179	710	26	81	342	13	5	
COM. COM. DES SUCS	ARAULES	621	10	62	23	37		2	0	
	BEAUX	830	11	75	30	36		1	0	
	BESSAMOREL	425	3	142	17	39		1	0	
	GRAZAC	1 065	9	118	31	29		1	0	
	LAPTE	1 717	13	132	59	34		1	0	
	SAINT MAURICE	2 564	15	171	62	24		1	1	
	YSSINGEAUX	7 568	22	344	176	23		5	0	
	TOTAL	14 790	83	178	398	27		12	1	
LES DECHETTERIES DU SYMPTTOM	DECHETTERIE DE MONISTROL SUR LOIRE		3		28		3		1**	1
	DECHETTERIE DE BAS EN BASSET		3		19		3		1**	1
	DECHETTERIE D'YSSINGEAUX		2		29		2		1**	1
	TOTAL		8		75		8		3	3

Actuellement, seuls les tonnages de Verre par point de collecte sont connus du fait de la réalisation d'une pesée à chaque levé de colonnes. Il existe une forte disparité entre les collectivités, les communes les plus peuplées sont les moins performantes.

5. Collecte en déchetterie

Déchetteries : Les déchetteries sont des points d'apports volontaires aménagés, gardiennés, clôturés et surveillés où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels (ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature).

a) Gestion

Le SYMPTTOM gère trois déchetterie sur son territoire :

- déchetterie de Monistrol sur Loire, sis ZI Les Cheminches,
- déchetterie de Bas en Basset, sis lieu-dit La France,
- déchetterie d'Yssingaux, sis ZI La Guide.

Une équipe de 7 à 8 agents de déchetterie assure l'accueil des usagers, le tri des déchets et l'entretien des sites. L'évacuation des déchets collectés est assurée par différents prestataires dans le cadre de marchés de prestations de services.

b) Réaménagement et mise en conformité des déchetteries

Le SYMPTTOM mène une politique active en matière de prévention, tri et valorisation des déchets. L'évolution de la réglementation et l'apparition de nouvelles filières de recyclage et de valorisation des déchets ont amené le SYMPTTOM à mener une campagne de rénovation des déchetteries du territoire.

Les travaux de réaménagement ont été échelonnés comme suit :

- déchetterie de Monistrol sur Loire : septembre 2013 à mars 2014,
- déchetterie de Bas en Basset : novembre 2014 à avril 2015,
- déchetterie d'Yssingaux : janvier à mai 2016,

Ces travaux permettent d'améliorer plusieurs points importants relatifs au bon fonctionnement de ces installations :

- un tri de plus en plus fin et ainsi un meilleur recyclage ou valorisation des déchets par l'ajout de bennes et de contenants spécifiques (plâtre, plastique, mobilier, bois traité, Déchets Diffus Spécifiques...)
- une forte diminution de la quantité et de la toxicité des déchets enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Perpezoux à Monistrol sur Loire,
- une amélioration de la sécurité du personnel et des usagers grâce à la séparation des flux entre les véhicules des usagers et les camions des repreneurs (évacuation des bennes), la modification des gardes corps autour des bennes et l'installation de caméras de surveillance,
- une meilleure information auprès des usagers par la modernisation de la signalétique et des consignes de tri,
- une remise aux normes conformément au décret n° 2012-384 paru le 20 mars 2012 et ses arrêtés d'application.

Durant l'année 2016, le réaménagement de la déchetterie d'Yssingeaux a entraîné sa fermeture et la mise en place d'une déchetterie provisoire du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2016. Cette déchetterie permettait d'assurer le service minimum auprès des usagers avec la mise en place de seulement 5 filières : Encombrants, Déblais-Gravats, Déchets Verts, Ferraille, Cartons.



L'ouverture de la déchetterie définitive a eu lieu le 1^{er} juin 2016.



c) Horaires et conditions d'accès

DÉCHETTERIE DE BAS EN BASSET :

📍 Lieu dit La France ☎️ 04 71 65 28 96

HORAIRES D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRES D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9H - 12H	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	FERMÉ		Mardi	FERMÉ	
Mercredi	FERMÉ	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	9H - 12H	FERMÉ	Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE DE MONISTROL SUR LOIRE :

📍 Lieu dit Les Cheminches ☎️ 04 71 75 92 99

HORAIRES D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRES D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9H - 12H	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	9H - 12H	14H - 17H	Mardi	9H - 12H	14H - 18H
Mercredi	9H - 12H	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	FERMÉ		Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE D'YSSINGEAUX :

📍 Z.I. La Guide ☎️ 04 71 56 01 78

HORAIRES D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRES D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	FERMÉ		Mardi	FERMÉ	
Mercredi	9H - 12H	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	9H - 12H	14H - 17H	Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

L'accès aux déchetteries est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

d) Fréquentation des déchetteries

	Nombre de passages				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bas en Basset	21 815	19 719	25 446	30 633	35 797
Monistrol sur Loire	40 479	37 004	50 598	53 470	59 288
Yssingeaux	0	0	0	0	27108*
Total	62 294	56 723	76 044	84 103	122 193

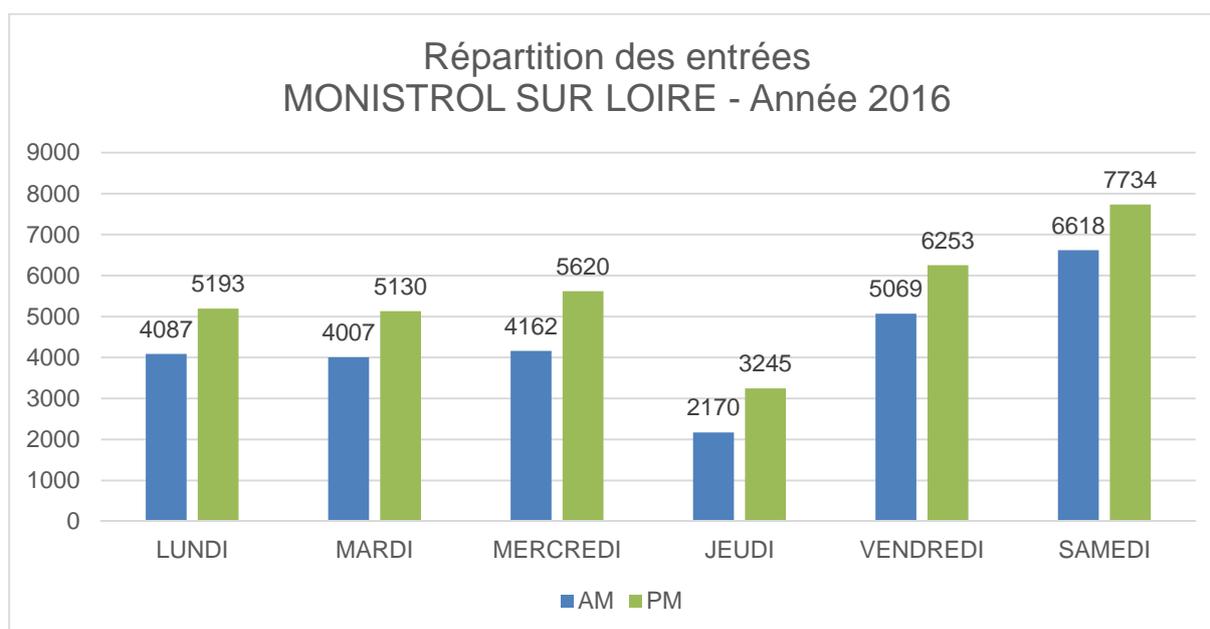
* Pour la déchetterie d'Yssingeaux les chiffres de fréquentation correspondent à la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016.

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation constante de la fréquentation en déchetterie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

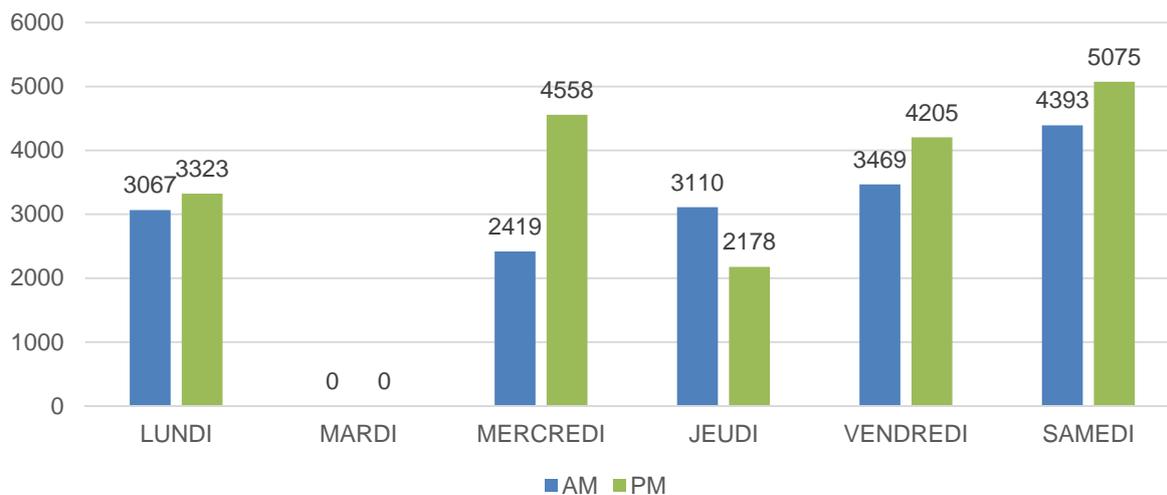
- la rénovation des déchetteries qui propose aux usagers des installations de qualité,
- la réalisation de campagnes de communication auprès des usagers,
- la gratuité d'accès pour les artisans et les commerçants depuis le 1^{er} janvier 2016.

	Monistrol sur Loire	Bas en Basset	Yssingeaux
Maximum journalier	438	389	382
Minimum Journalier	51	24	41
Moyenne Journalière	209	141	180

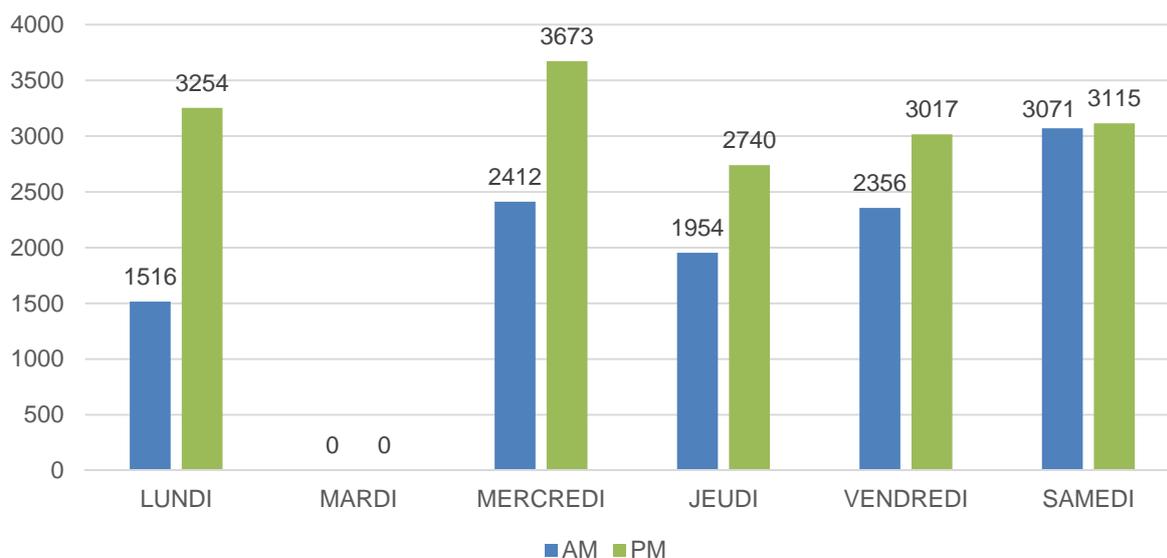
Il existe des fortes disparités de fréquentation au sein de chaque déchetterie, liées principalement aux saisons et aux conditions météorologiques.



Répartition des entrées BAS EN BASSET - Année 2016



Répartition des entrées YSSINGEAUX - juin à décembre 2016



e) Types de déchets acceptés en déchetterie en 2016

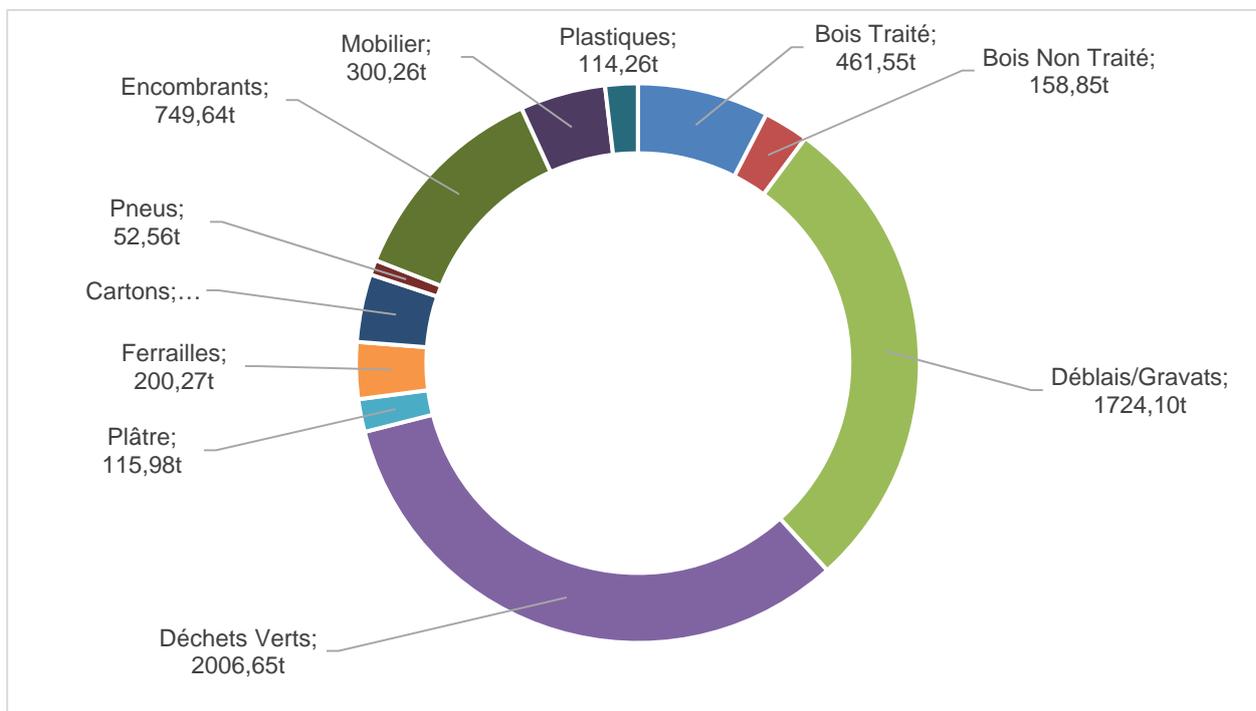


Avec le réaménagement des déchetteries de nouvelles filières sont mises en place : le plastique, le plâtre, le bois traité, le mobilier...

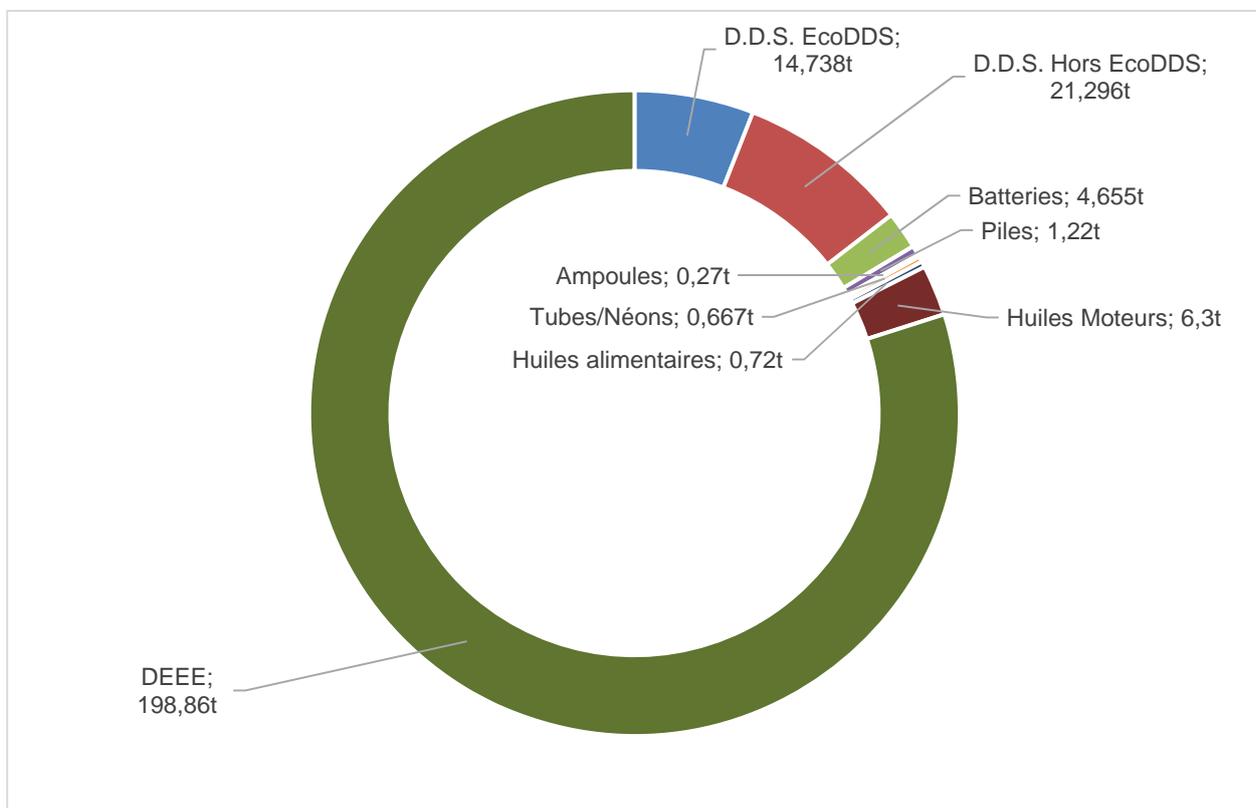


f) Répartition des tonnages de matériaux collectés en déchetterie en 2016

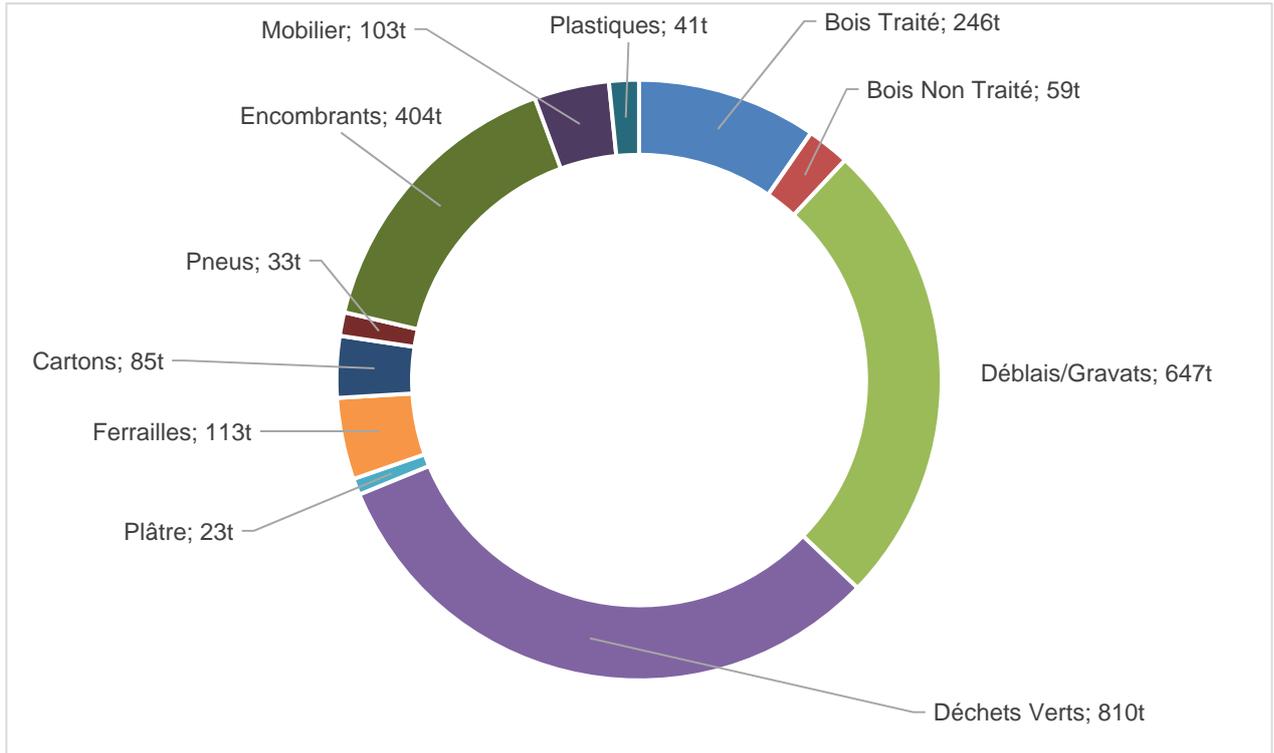
Tonnages MONISTROL SUR LOIRE – 2016 – Bas de quai :



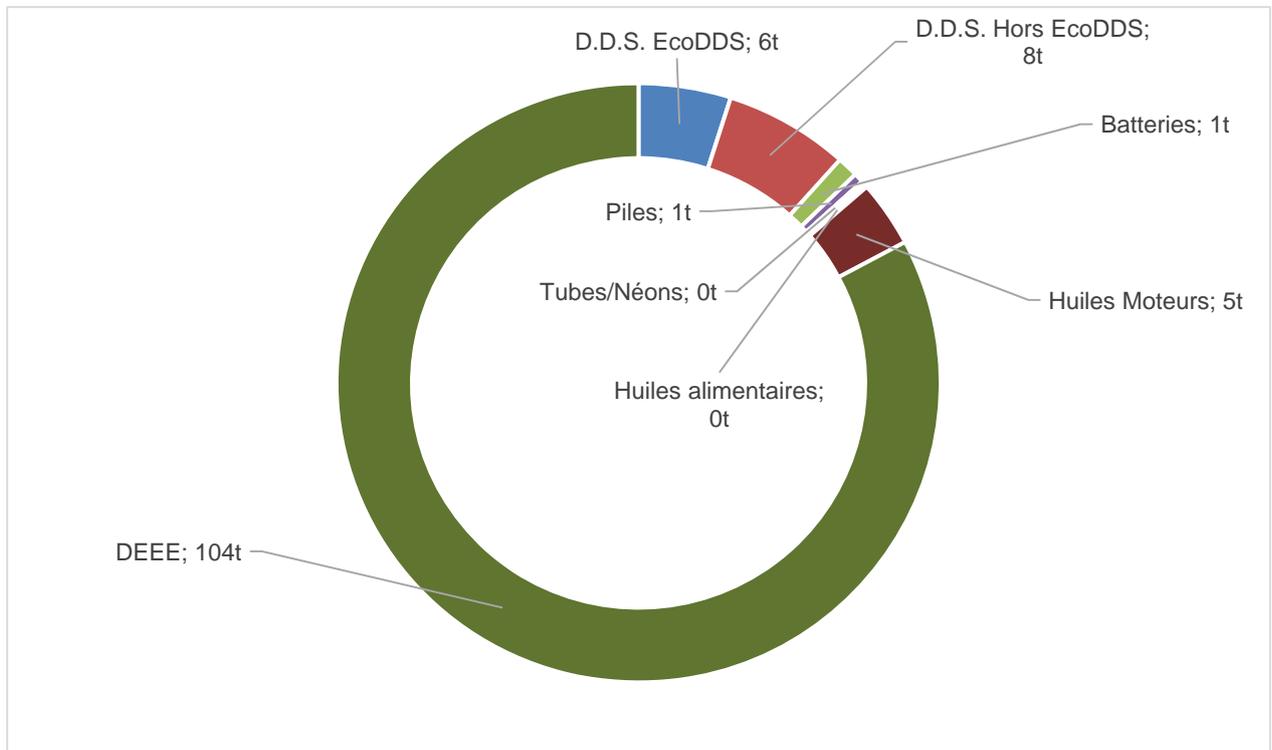
Tonnages MONISTROL SUR LOIRE – 2016 – Haut de quai



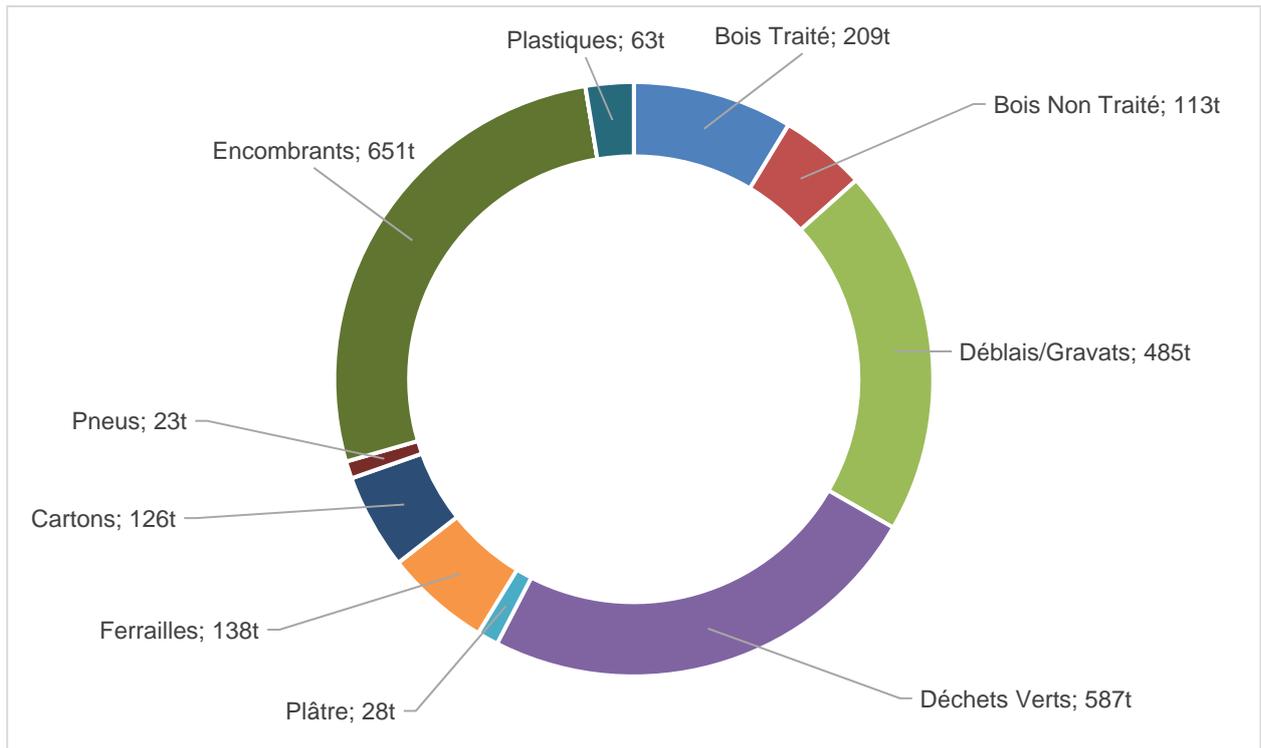
Tonnages BAS EN BASSET – 2016 – Bas de quai



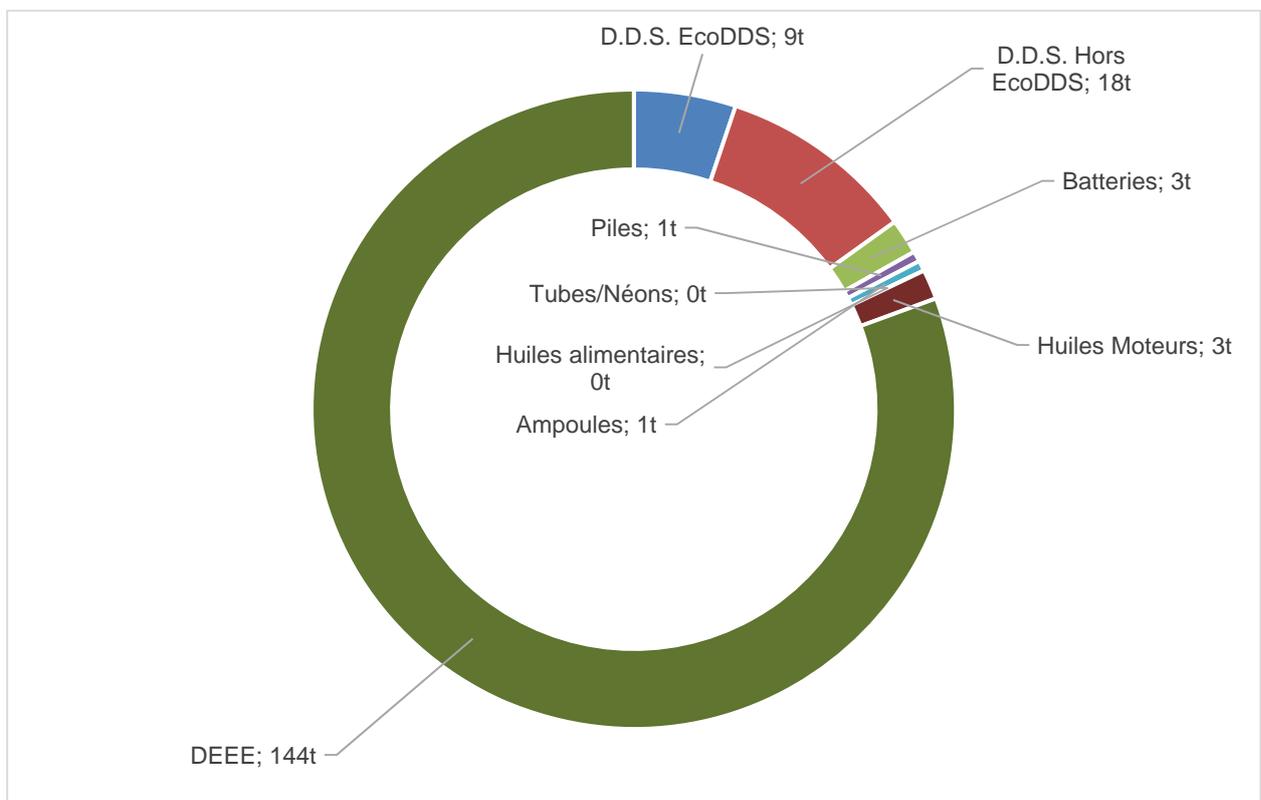
Tonnages BAS EN BASSET – 2016 – Haut de quai :



Tonnages YSSINGEAUX – 2016 – Bas de quai :



Tonnages YSSINGEAUX – 2016 – Haut de quai :

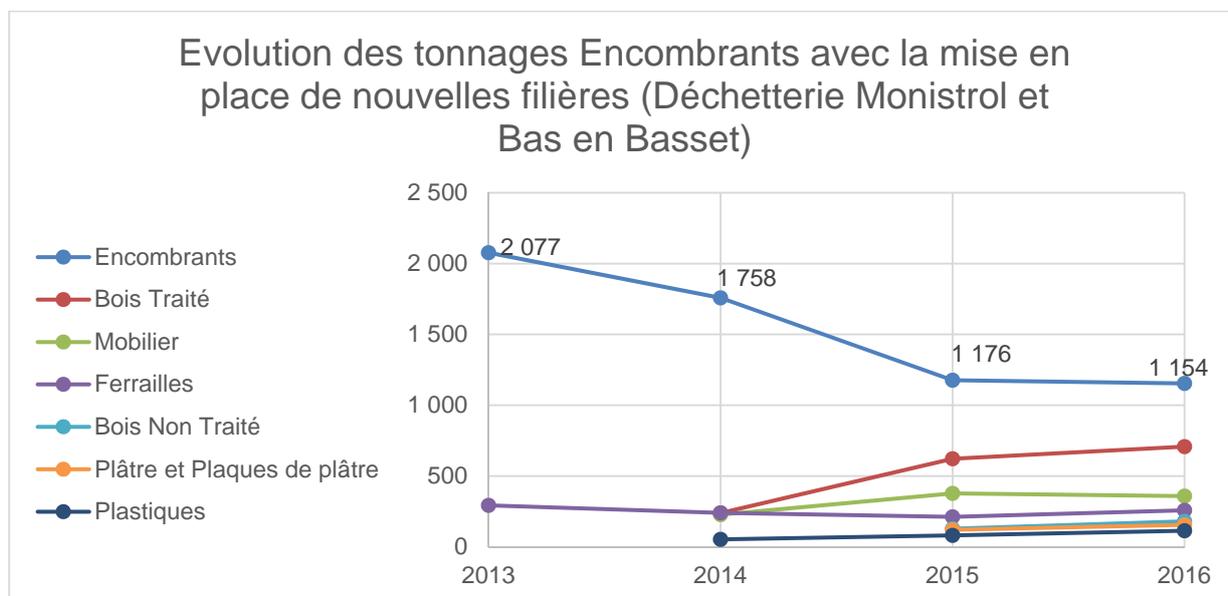


Bilan des quantités collectées en déchetterie (tonnes)

Monistrol sur Loire	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 (%)
Déchets verts	1 603	1 537	1 547	1 573	2 007	28%
Déblais, gravats	1 446	1 367	1 263	1 320	1 724	31%
Encombrants	1 522	1 473	1 049	721	750	4%
Bois Traité	/	/	235	367	462	26%
Mobilier	/	/	129	277	300	8%
Cartons - Papiers	265	236	195	222	240	8%
D3E	/	138	171	178	199	12%
Ferrailles	335	177	170	177	200	13%
Bois Non Traité	199	172	151	121	159	32%
Plâtre	/	/	42	87	116	33%
Plastiques	/	/	54	82	114	40%
Pneus	52	31	NC	66	53	-21%
DDS	12	10	19	26	36	40%
Huiles Moteur			12,6	11,25	6,3	-44%
Batteries	5,5	2,6	4,3	7,2	4,655	-35%
Piles	2,13	1,8	2,44	1,99	1,22	-39%
Huiles alimentaires				0,66	0,72	9%
Lampes	/	0,248	0,5	0,42	0,27	-36%
Sous-total	5 442	5 146	5 044	5 238	6 372	22%

Bas en Basset	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 (%)
Déchets verts	892	964	967	677	810	20%
Déblais, gravats	737	697	886	628	647	3%
Encombrants	636	604	709	455	404	-11%
Bois Traité	/	/	5	256	246	-4%
Mobilier					103	
Cartons - Papiers	96	87	79	73	85	16%
D3E	/	77	81	91	104	15%
Ferrailles	158	106	99	101	59	-42%
Bois Non Traité	98	117	71	36	59	65%
Plâtre	/	/	/	8	23	185%
Plastiques	/	/	/	34	41	21%
Pneus	8	14	NC	24	33	34%
DDS	4	2	10	14	15	3%
Huiles Moteur			6,32	6,45	4,5	-30%
Batteries	0	0	2,6	2,59	1,424	-45%
Piles	0,5	0,81	0,69	4	0,66	-84%
Huiles alimentaires				0,22	0,25	14%
Lampes		0,121	0,147	0,294	0,216	-27%
Sous-total	2 630	2 669	2 917	2 410	2 633	9%

Yssingeaux	Compétence de la Communauté de Communes des Sucs jusqu'au 30 septembre 2015, données fournies par la Communauté de Communes des Sucs				2016	Evolution 2016/2015 (%)
	2012	2013	2014	2015		
Déchets verts	652	618	757	646	587	-9%
Déblais, gravats	527	674	641	656	485	-26%
Encombrants	541	583	625	676	651	-4%
Bois Traité	336,36	361,88	408,5	407	209	-49%
Mobilier						
Cartons - Papiers	131,6	116,82	110,2	95	126	32%
D3E	109,4	108,8	109,9	123	144	17%
Ferrailles	168,58	173,61	171,31	162	132	-18%
Bois Non Traité	*	*	*	*	113	
Plâtre	/	/	/	/	28	
Plastiques	/	/	/	/	63	
Pneus	23,34	27,96	23,18	28	23	-19%
DDS	16,79	18,584	17,805	19	27	40%
Huiles Moteur		4,95	5,94	3,42	2,7	-21%
Batteries	/	/	/	/	3,182	
Piles	3,915	2,468	1,109	1,285	0,94	-27%
Huiles alimentaires	1,09	0,62	0,645		0	
Lampes					0,94	
Sous-total	2 511	2 691	2 871	2 817	2 596	-8%



La mise en place de nouvelles filières dans les déchetteries de Monistrol sur Loire et de Bas en Basset a entraîné une diminution de 44 % du tonnage des encombrants collectés entre 2013 et 2015.

Ces nouvelles filières ont également été mises en œuvre à la déchetterie d'Yssingeaux au 1^{er} juin 2016.

g) Prix du marché d'évacuation des bas de quai de déchetterie

Lot	Matériaux	Monistrol sur Loire	Bas en Basset	Yssingaux
1-1	Déchets verts	2007 t 88 293 €	810 t 37 402 €	587 t 24 532 €
1-2	Déblais, gravats	1724 t 14 224 €	647 t 6 046 €	485 t 8 529 €
1-3	Bois non traité	159 t 1 922 €	59 t 1 166 €	113 t 1 371 €
1-4	Bois traité	462 t 25 893 €	246 t 15 717 €	209 t 10 362 €
1-5	Plâtre	116 t 11 040 €	23 t 2 669 €	28 t 2 916 €
1-6	Plastiques	114 t 19 249 €	51 t 9 633 €	63 t 10 690 €
1-7	Cartons - Papiers	240 t -18 197 €	85 t -6 324 €	126 t 4 836 €
1-8	Ferrailles	217 t 841 €	119 t 895 €	182 t -8 939 €
1-9	Batteries	9 t -3 314 €	3 t -921 €	2 t -819 €
	TOTAL	5048 t 139 951 €	2042 t 66 283 €	1795 t 53 478 €

Coût en € TTC

Les coûts d'évacuation des encombrants sont intégrés dans le marché relatif à l'exploitation de l'ISDND (voir page 38)

Le coût de gestion des déchets verts représente 58 % du coût global d'évacuation et de traitement des déchets collectés en bas de quai.

Evolution des coûts d'évacuation des matériaux

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Monistrol sur Loire	127 242,00 €	92 847,00 €	72 873,00 €	98 244,00 €	139 951,10 €	42%
Bas en Basset Yssingeaux	64 242,00 €	44 610,00 €	38 727,00 €	52 860,00 €	66 282,89 € 53 478,03 €* 53 478,03 €*	25%
TOTAL	191 484,00 €	137 457,00 €	111 600,00 €	151 104,00 €	259 712,02 €	

* Coût relativement faible puisque l'ensemble des lots ont été activés au 1^{er} juin 2016. De nombreux déchets ont été collectés dans la benne Encombrants dont le coût d'évacuation est compris dans le marché d'exploitation de l'ISDND (cf. page 38).

On observe une augmentation relativement forte des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchetterie. Ceci est dû à une augmentation significative des tonnages de déchets verts et de bois traité collectés.



h) Les éco-organismes partenaires dans le cadre des déchetteries

Eco-organisme : Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Evolution des soutiens des différents Eco-organismes

Eco-organisme	Déchets concernés	Type de soutien		Montant du soutien en 2013	Montant du soutien en 2014	Montant du soutien en 2015	Montant du soutien en 2016
		Financier	Opérationnel				
 ECO SYSTEMES	DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	x	x	16 992 €	19 763 €	26 230,20 €	36 736,16 €
 RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes usagées	x	x	700 €	/	1 000 €	
 ECO DDS	DDS	x	x	3 431€	2 417€	2 730,72 €	3 664,20 €
 ECO MOBILIER	Mobilier	x	x	/	9 656,19 €	16 060,84 €	24 438,54 €
 COREPILE	Piles et accumulateurs		x	/	/	/	
 COLLECTORS	Cartouches d'imprimantes		x	/	/	/	
 ECO GRAS	Huiles alimentaires		x	/	/	/	

L'augmentation importante des soutiens entre 2015 et 2016 est liée à l'intégration de la Communauté de Communes des Sucs aux contrats établis avec les Eco-organismes.

Ce tableau décrit seulement les éco-organismes intervenant spécifiquement en déchetterie. Les autres éco-organismes sont présentés en page 34.

B Traitement

1. Déchets issus de la collecte sélective

Le SYMPTTOM assure le traitement des déchets issus de la collecte sélective réalisée sur l'ensemble de son territoire.

a) Centre de tri

Le tri des déchets issus de la collecte sélective est assuré par SUEZ RV, à Firminy, dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre leur valorisation matière :



- Bouteilles et flacons en plastique en PET Clair,
- Bouteilles et flacons en plastique en PET Foncé,
- Bouteilles et flacons en plastique en PEHD,
- Briques (TETRA - PCC)
- Aluminium,
- Acier,
- Cartons/Papiers (PCNC),
- Journaux/magazines,
- Gros de Magasin (cartons bruns...),
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective).

La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000 t/an.

La société SUEZ RV réalise pour le compte du SYMPTTOM 18 caractérisations par an (soit 1 toutes les 3 semaines). Cette procédure est normalisée. Elle consiste à trier précisément un échantillon d'environ 60 kg prélevé au hasard dans les déchets déposés par les camions de collecte au centre de tri. Ceci permet de connaître la proportion de chaque catégorie de matériaux : Acier, Aluminium, Papiers-Cartons, TETRA, PET Foncé, PET Clair, PEHD, Journaux Magazines, Gros de magasin, Refus. Les pourcentages moyens des 18 dernières caractérisations sont ensuite appliqués au tonnage total déposé par la collectivité afin de répartir l'ensemble des matériaux triés.

Les refus sont stockés à l'ISDND de Borde Matin à ROCHE la MOLIERE.

Ce marché de prestation de service a débuté au 1^{er} janvier 2016 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois. Il se décompose en 2 lots :

- Lot n° 1 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et des communes de Bas en Basset et de Valpivas,
- Lot n°2 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes des Sucs.

Le tri dit « multimatériaux » correspond au traitement des déchets issus des bacs à couvercle jaune, le tri dit « PAPIERS » au traitement des déchets issus des colonnes PAPIERS.

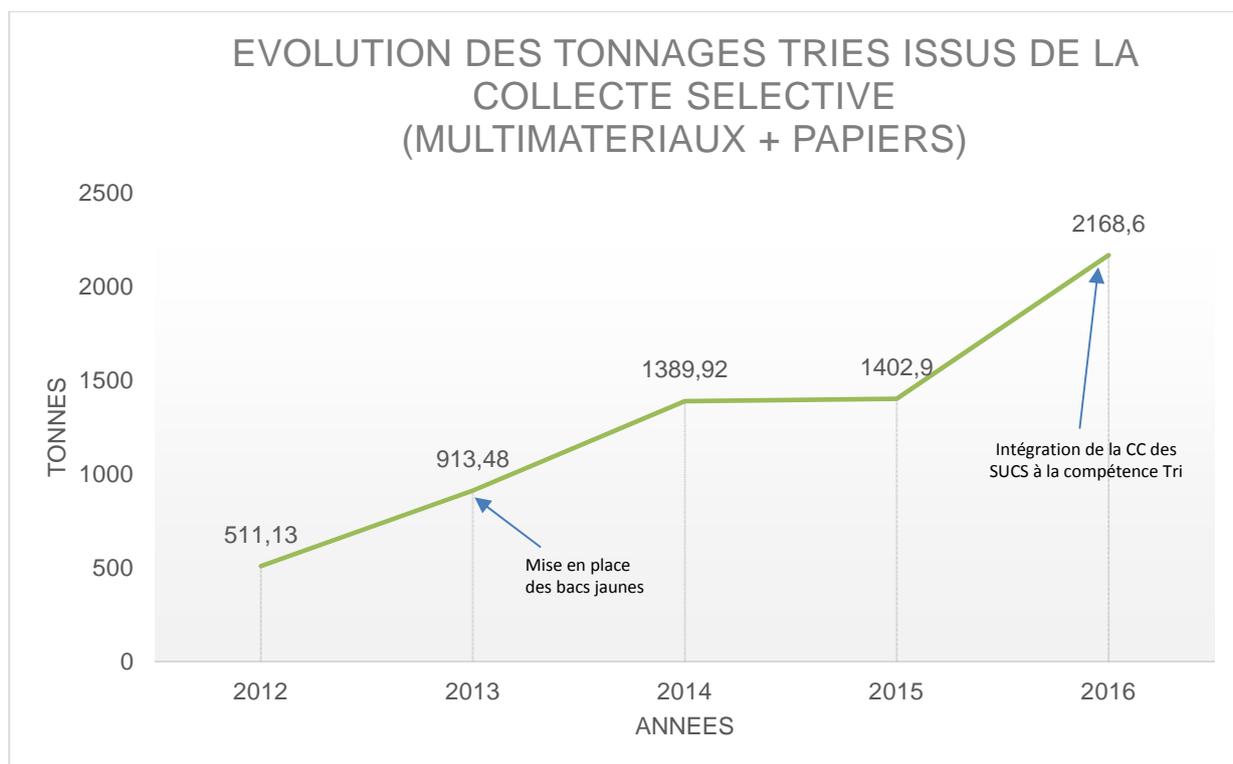
Détail des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2016, par SUEZ RV

	Lot n°1				Lot n°2		TOTAL	
	Multimatériaux		PAPIERS		Multimatériaux		Tonnage	Répartition
	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition		
Entré	1281,7		205,3		681,6		2168,5	
Acier	42,9	3,3%	0,0	0,0%	25,1	3,7%	68,0	3,1%
Aluminium	5,0	0,4%	0,0	0,0%	2,5	0,4%	7,5	0,3%
E.M.R. Papiers-Cartons	301,9	23,6%	13,5	6,6%	118,8	17,4%	434,1	20,0%
TETRA	26,2	2,0%	0,0	0,0%	13,9	2,0%	40,1	1,8%
PET Foncé	25,7	2,0%	0,0	0,0%	16,0	2,3%	41,7	1,9%
PET Clair	63,8	5,0%	0,0	0,0%	28,0	4,1%	91,8	4,2%
PEHD	29,1	2,3%	0,0	0,0%	16,1	2,4%	45,2	2,1%
Journaux Magazines	420,5	32,8%	156,9	76,5%	289,8	42,5%	867,2	40,0%
Gros de Mag	138,9	10,8%	29,7	14,5%	60,0	8,8%	228,6	10,5%
Refus	209,6	16,4%	2,8	1,4%	101,3	14,9%	313,7	14,5%
Freinte	19,4	1,5%	2,4	1,1%	10,2	1,5%	32,0	1,5%

Evolution des tonnages triés issus de la collecte sélective

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Emballages ménagers en mélange (corps creux)*	98,9	72,4	/	/	/	
Multimatériaux Lot n°1	/	568,5	1221,4	1249,0	1281,7	3%
Multimatériaux Lot n°2					681,6	
PAPIERS Lot n°1	412,2	272,5	168,5	153,9	205,3	33%
TOTAL	511,1	913,5	1389,9	1402,9	2168,6	54,6%
<i>Quantité moyenne/habitant/an (kg)</i>	<i>19,1</i>	<i>33,8</i>	<i>50,9</i>	<i>51</i>	<i>51</i>	

* Corps creux : bouteilles plastiques, boîtes de conserve.... Ces colonnes ont été supprimées au moment de la mise en place des bacs jaunes depuis le 1^{er} juin 2013.



La forte augmentation entre 2015 et 2016 est liée à l'intégration de la Communauté de Communes des Sucs. Rapportée à la population, la quantité de déchets recyclables apportés au centre de tri reste stable.

Les prix relatifs au traitement (tri et conditionnement) sont les suivants (valeur 2016) :

		Coût du tri	
Lot n°1 : CCMV + Bas en basset + Valprivas	Multimatériaux		137,00 €/t
	Papier		38,50 €/t
Lot n°2 : CC des Sucs	Multimatériaux		137,00 €/t

Le coût du tri des déchets issus de la collecte sélective pour l'année 2016 s'élève à 276 871.87 €HT soit 304 559.06 €TTC

b) Reprise des matériaux

Les matériaux, issus de la collecte sélective, sont achetés par des repreneurs agréés au vu de leur valorisation. Ils sont repris à l'issue du traitement effectué au centre de tri, à l'exception du verre qui est directement repris à l'issue de la collecte. (le coût du tri du Verre est déduit directement de sa valeur de reprise).

Recettes liées à la reprise des matériaux (2016)

Repreneur	Plastique		PCNC (5.02)		PCC		Acier		Aluminium		Verre	
	Valorplast		Revipac		Revipac		Arcelor Mittal		Regeal Affimet		Saint Gobain Emballage	
	P.U.	Recette	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
1er trimestre	184,00 €	6 208,71 €	91,85 €	7 383,45 €	10,00 €	112,14 €	66,02 €	1 056,31 €	405,25 €	697,03 €	28,06 €	7 764,48 €
2e trimestre	205,00 €	12 692,37 €	101,71 €	14 425,33 €	10,00 €	116,60 €	71,64 €	1 232,21 €	371,53 €	371,53 €	28,06 €	7 599,49 €
3e trimestre	187,00 €	9 985,80 €	111,67 €	12 520,33 €	10,00 €	100,00 €	100,65 €	1 950,59 €	496,84 €	1 490,52 €	28,06 €	10 900,19 €
4e trimestre	154,00 €	6 237,00 €	105,08 €	10 686,64 €	10,00 €	85,00 €	79,18 €	1 504,41 €	432,70 €	865,40 €	28,06 €	7 048,67 €
TOTAL		35 123,88 €		45 015,75 €		413,74 €		5 743,52 €		3 424,48 €		33 312,83 €

Les repreneurs indiqués dans le tableau ci-dessus sont des repreneurs agréés dans le cadre de l'option de reprise filière du CAP Barème E d'Eco-Emballages.

Repreneur	TOTAL			
	Papiers (1.11)		Gros de Magasin (1.02)	
	SUEZ RV		SUEZ RV	
	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
Janvier	40,00 €	2 451,20 €	20,00 €	1 086,20 €
Février	40,00 €	2 440,80 €	20,00 €	1 071,40 €
Mars	40,00 €	2 943,20 €	20,00 €	1 370,80 €
Avril	40,00 €	2 544,40 €	20,00 €	1 138,20 €
Mai	40,00 €	3 104,80 €	20,00 €	1 370,00 €
Juin	40,00 €	3 052,40 €	20,00 €	1 299,60 €
Juillet	42,50 €	3 088,48 €	20,00 €	1 311,78 €
Août	47,50 €	3 811,41 €	24,00 €	1 693,19 €
Septembre	42,50 €	3 526,23 €	20,00 €	1 369,83 €
Octobre	40,00 €	2 740,00 €	20,00 €	1 143,80 €
Novembre	40,00 €	3 108,40 €	20,00 €	1 287,20 €
Décembre	40,00 €	2 866,00 €	20,00 €	1 214,00 €
TOTAL		35 677,32 €		15 356,00 €

Les conditions de reprise du Papier (1.11) et du Gros de Magasin (1.02) sont gérées dans le cadre du marché de tri des matériaux issus de la collecte sélective.

Total des recettes liées à la reprise des matériaux issus du tri : 174 067,52 €

Evolution des recettes liées à la reprise des matériaux

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	59 904 €	110 897 €	131 890 €	113 929 €	174 068 €

L'augmentation des recettes constatée en 2016 est liée à l'intégration des tonnages des déchets issus de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Sucs. Cependant cette augmentation est atténuée par la baisse des prix unitaires de reprise.

c) Eco-Organisme

Soutiens des Eco organismes intervenant spécifiquement auprès de la collecte sélective

	Eco-organisme	Déchets concernés	Montant du soutien 2012	Montant du soutien 2013	Montant du soutien 2014	Montant du soutien 2015	Montant du soutien 2016
	ECO EMBALLAGES	Emballages ménagers recyclables	72 369 €	123 959 €	218 274 €	234 428 €	320 000 €*
	ECO FOLIO	PAPIERS	10 536 €	16 775€	23 207 €	22 509 €	34 600 €*
	ECO TLC	Textiles	2 619 €	2 643 €	2 730€	2 661 €	3 664 €*
TOTAL			85 524 €	143 377 €	244 124 €	259 598 €	358 264 €

* montant estimé car décalage des résultats de 6 mois à 1 an.

2. Installation de traitement des déchets sur le territoire : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ISDND est située sur la commune de Monistrol sur Loire. Le site est communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de « Perpezoux ». Il s'agit d'une exploitation par casiers, alvéole par alvéole, avec compactage des ordures ménagères. L'alvéole actuellement exploitée est l'alvéole D.

a) L'exploitation

Cette installation est exploitée par la société MOULIN SA pour le compte du SYMPTTOM dans le cadre d'un marché d'exploitation de 6 ans jusqu'en août 2019. Ce marché comprend une partie exploitation et une partie travaux.

Les casiers sont conçus de manière étanche afin d'empêcher la diffusion des lixiviats dans le sol. Un système de drainage permet de récupérer les lixiviats qui sont stockés dans un bassin de rétention. Une partie des lixiviats est réinjectée dans les alvéoles afin d'accélérer la méthanisation des déchets. Au sein de chaque alvéole, un autre système de drainage permet de recueillir le biogaz produit par la dégradation des déchets. Lorsque les alvéoles sont pleines, une couverture définitive constituée de géo-membranes et de terre végétale est mise en place. Elle permet de rendre le casier totalement étanche et de prévenir les infiltrations d'eau. Cette couverture permet de maîtriser la recirculation des lixiviats et d'optimiser la production et la récupération du biogaz.

La capacité maximale de stockage annuelle autorisé est de 25 000 tonnes.

b) Gestion administrative

Le SYMPTTOM assure en régie directe publique la gestion administrative du site.

Un agent du SYMPTTOM est en charge de réaliser la pesée des camions et de gérer l'ouverture et la fermeture du site. Il contrôle également la nature des déchets déposés dans l'alvéole. Un contrôle visuel avec prise de photo pour chaque déchargement de Déchets d'Activités Economiques.

c) Les tonnages enfouis à l'ISDND

Les types de déchets acceptés à l'ISDND :

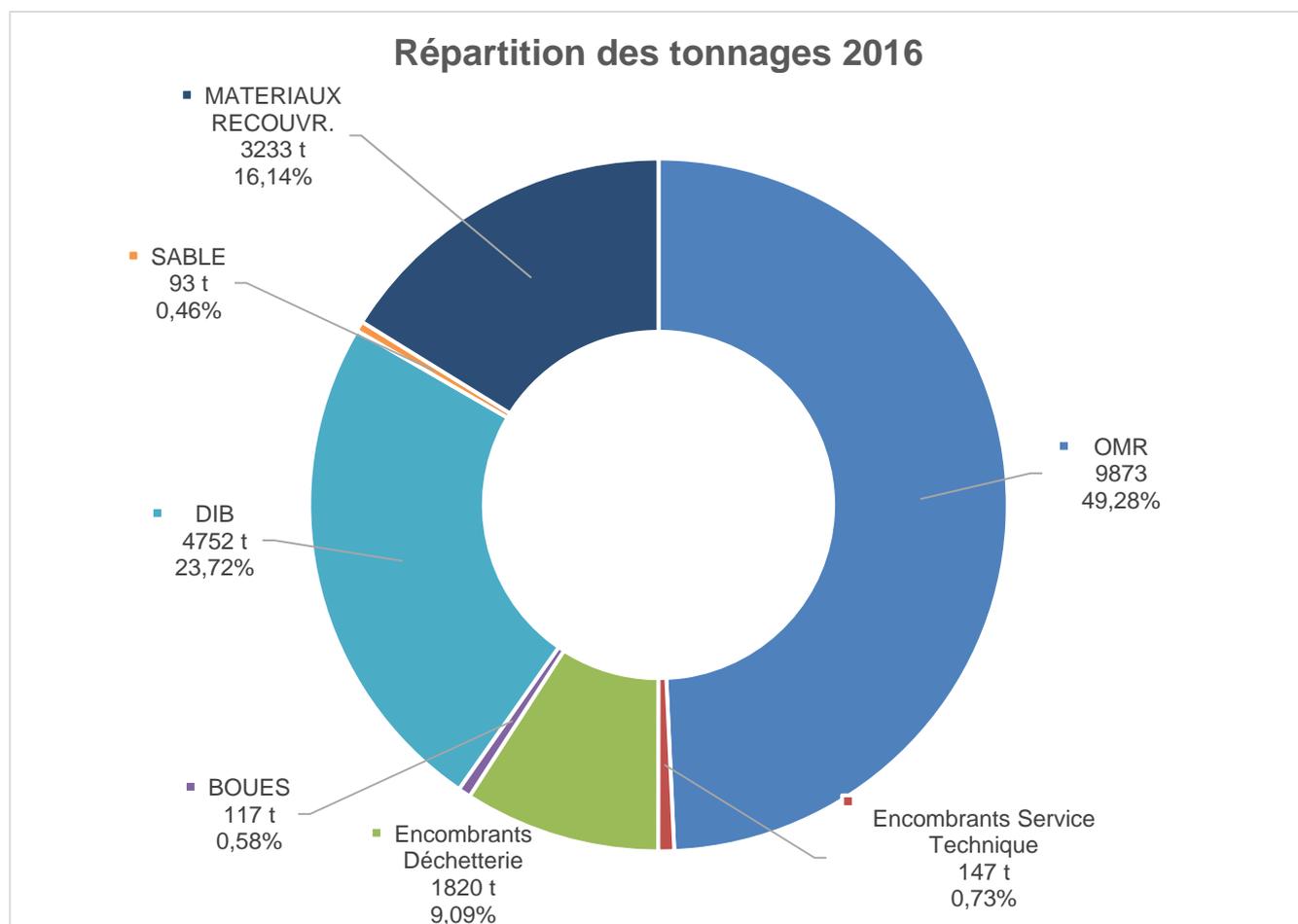
- **Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : Ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages ne pouvant être ni triés et ni recyclés, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

- **Les Déchets d'Activités Economiques (D.A.E.)** : Ensemble des déchets générés par les entreprises, les industriels, les artisans...

Ces déchets se décomposent en plusieurs catégories :

- les déchets industriels banals (DIB) : déchets non inertes, non dangereux et non recyclables.
- les boues : industrielles ou issues du traitement de l'eau, ces boues ne contiennent pas de substances dangereuses et ont une siccité supérieure à 30%
- les matériaux de recouvrement : déchets possédant des caractéristiques spécifiques pour le recouvrement des déchets enfouis et pouvant se substituer partiellement à l'apport de remblais
- le sable : déchet issu du déssablage lors des process de traitement de l'eau, ces sables ne contiennent pas de substances dangereuses.

- **Les encombrants des déchetteries ou encombrants des communes** : Déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être déposés ou pris en charge au même titre que les OMR. Ce sont des déchets non dangereux et non recyclables.



Détail des tonnages enfouis en 2016 (tonnes)

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL 2016	
OMR	CdC Les Marches de Velay	389	391	421	410	444	446	442	450	444	431	403	426	5096
	CdC Les Sucs	255	262	272	274	284	303	308	340	301	291	286	282	3458
	Bas en Basset + Valprivas	82	81	87	95	108	105	118	134	106	91	91	90	1189
	Malvalette	9	9	12	10	10	13	12	14	10	10	12	10	131
TOTAL OMR	735	742	792	789	846	866	880	938	861	823	793	807	9873	
Encombrants	Service technique commune	4	2	4	7	22	17	21	13	23	15	16	2	147
	Déchetterie Monistrol sur Loire	50	59	54	78	75	74	59	82	59	61	50	50	750
	Déchetterie Bas en Basset	22	30	35	41	40	70	38	40	33	27	19	25	419
	Déchetterie d'Yssingeaux	38	55	72	85	91	41	44	64	48	40	39	34	651
TOTAL Encombrants	113	145	165	212	228	202	162	199	163	143	124	110	1967	
DAE	Boues	11	8	12	15	13	16	12	19	0	0	4	7	117
	Matériaux de recouvrement	107	269	258	304	351	271	273	111	266	353	344	326	3233
	Sable	28	20	10	7	28	0	0	0	0	0	0	0	93
	DIB	336	308	336	362	429	508	425	289	581	377	429	373	4752
TOTAL DAE	482	605	615	688	821	795	710	419	847	729	777	706	8195	
TOTAL Enfouis	1330	1492	1572	1688	1896	1863	1752	1556	1871	1695	1694	1624	20035	

Coût d'exploitation

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL
Prix H.T. Marché d'exploitation ISDND (Forfaitaire)	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	56 624 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	826 624 €
Monistrol/L.	600 €	600 €	640 €	800 €	760 €	920 €	600 €	1 000 €	760 €	720 €	560 €	600 €	8 560 €
Bas en Basset	420 €	630 €	630 €	980 €	980 €	1 330 €	910 €	1 120 €	770 €	560 €	420 €	630 €	9 380 €
Yssingeaux	2 646 €	3 430 €	3 626 €	4 606 €	4 900 €	1 372 €	1 372 €	2 058 €	1 568 €	1 176 €	1 078 €	882 €	28 714 €
T.V.A. à 10%	7 367 €	7 466 €	7 490 €	7 639 €	7 664 €	7 362 €	7 288 €	6 080 €	7 310 €	7 246 €	7 206 €	7 211 €	87 328 €
Prix T.T.C.	81 033 €	82 126 €	82 386 €	84 025 €	84 304 €	80 984 €	80 170 €	66 882 €	80 408 €	79 702 €	79 264 €	79 323 €	960 605 €

Coût travaux

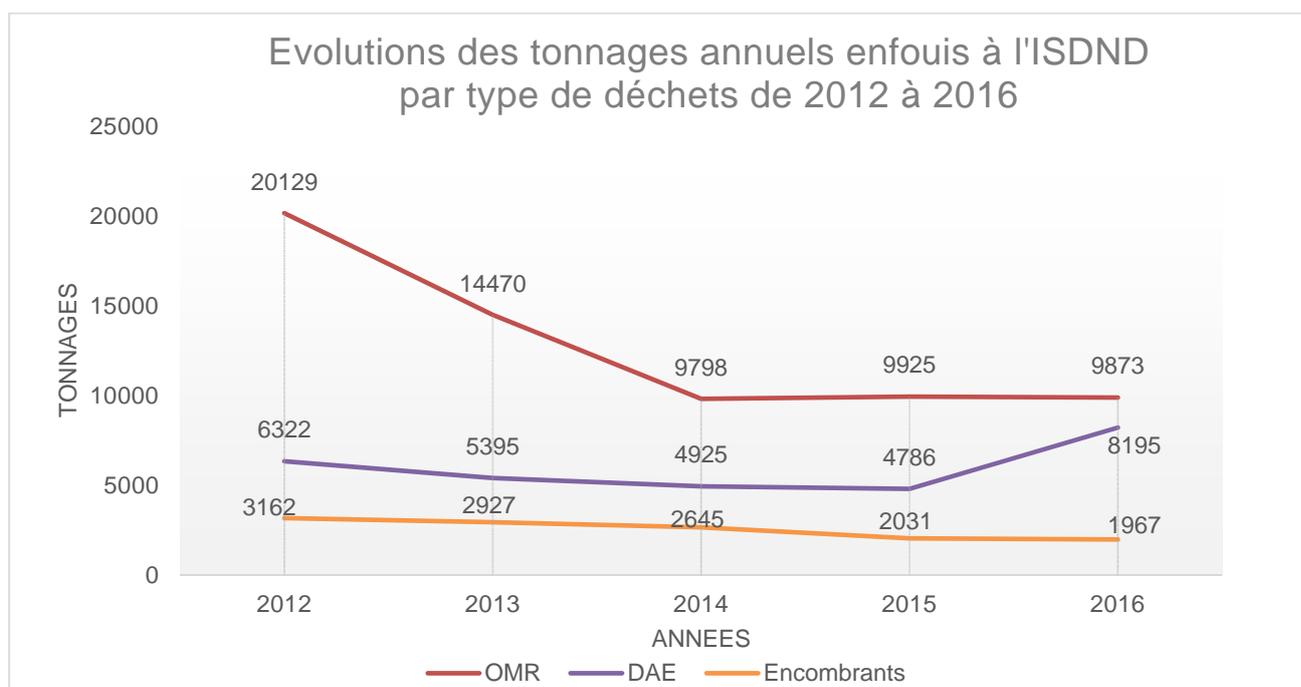
Le coût des travaux lié au marché d'exploitation de l'ISDND s'élève à 286 555,68 € TTC au titre de l'année 2016.

Traitement des DEA

Les recettes relatives aux traitements des DAE facturés aux industriels s'élèvent à 924 974,27 € TTC pour l'année 2016. Ces recettes permettent de couvrir une part importante des charges fixes liées à la gestion de l'ISDND et ainsi de limiter la participation des collectivités adhérentes au SYMPTTOM.

Evolution des tonnages stockés de 2012 à 2016 (en tonnes)

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	Evolution 2016/2015	
						Tonnes	(%)
CC "les Marches du Velay"	6 143	5 537	5 257	5 216	5 096	-120	-2%
CC des Sucs	3 641	3 457	3 335	3 487	3 458	-29	-1%
BAS en BASSET	1 464	1 393	1 206	1 223	1 189	-34	-3%
VALPRIVAS	122	100					
SICTOM des Monts du Forez	4 422	2 016	/	/		/	/
SICTOM Emblavez-Meygal	4 337	1 966	/	/		/	/
Malvalette					130,84	/	/
TOTAL OMR	20 129	14 470	9 798	9 925	9 873	-52	-1%
Encombrants déchetterie de MONISTROL sur LOIRE	1 522	1 462	1 039	721	750	28	4%
Encombrants déchetterie de BAS en BASSET	656	586	749	455	419,14	-36	-8%
Encombrants déchetterie d'YSSINGEAUX	557	583	633	679	651,4	-28	-4%
Encombrants des services techniques des communes	427	296	223	176	146,74	-29	-17%
TOTAL Encombrants	3 162	2 927	2 645	2 031	1 967	-64	-3%
Déchets Industriels Banals	6 322	5 395	4 879	4 278	4 752	474	11%
Boues *	/	/	46	508	117	-391	-77%
Sable					93		
Matériaux de recouvrement					3 233		
TOTAL Enfouis	29 614	22 792	17 367	16 743	20 035	3292	20%



Après une baisse conséquente de la quantité d'OMR enfouies entre 2012 et 2014 liée au départ des SICTOM d'Emblavez-Meygal et des Monts du Forez, celle-ci reste relativement stable depuis l'année 2014. Les Déchets d'Activités Economiques sont en forte augmentation suite à l'apport de plus de 3 000 tonnes de matériaux de recouvrement. Les encombrants sont en constante diminution grâce au tri de plus en plus fin réalisé dans les déchetteries.

d) Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Le Taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes applicable en 2016 est de 20,08 €/tonne de déchets enfouis. En 2016, plusieurs acomptes ont été versés sur la base des tonnages de l'année 2015 (20 €/tonne en 2015). La régularisation en fonction des tonnages réellement enfouis en 2016 est effectuée sur l'année 2017.

Evolution de la TGAP

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la TGAP	481 002 €	443 618 €	353 536 €	238 829 €	330 539 €

e) Le biogaz

Le biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité (puissance du moteur : 750 kW). Le débit moyen du biogaz est de 250 Normauxm³/h et contient environ 40 % de méthane (CH₄). Lorsque les moteurs sont à l'arrêt une torchère prend le relais et brûle le biogaz à très haute température (1200°C).

La quantité de biogaz vendue au titre de l'année 2016 (2^{ème} semestre 2015 + 1^{er} semestre 2016) est de 2 138 300 Nm³ pour une recette de 13 090,71 €.

Analyse du biogaz recueilli

	15/02/2016	20/06/2016
CH ₄ en % (Méthane)	32.4	36.9
CO ₂ en % (Dioxyde de Carbone)	22.0	26.1
N ₂ en % (Azote)	38.1	32.4
O ₂ en % (Oxygène)	7.1	4.2
H ₂ S mg/Nm ³ (Hydrogène Sulfuré)	615	93
H ₂ en % (Hydrogène)	0.8	2.2



f) Le traitement des lixiviats

Un réseau de drainage permet de recueillir les lixiviats. Une partie de ces lixiviats est réinjectée dans les casiers afin de favoriser la méthanisation. L'autre partie est stockée dans une lagune puis traitée à la station d'épuration (STEP) de MONISTROL sur LOIRE.

La quantité de lixiviats traitée par la station d'épuration sur l'année 2016 est de 9 140 m³. Le coût de traitement s'élève à 83 134.41 € TTC.

Suite à une campagne de mesures de substances dangereuses dans les eaux, réalisées par un laboratoire accrédité, il s'avère que plusieurs substances dangereuses se retrouvent en trop fortes concentrations dans les lixiviats. L'arrêté préfectoral n° DIPPAL-B3/2013-10 impose un maintien de la surveillance pour ces substances.

Article 3 de l'arrêté préfectoral n°DIPPAL-B3/2013-10

Article 3 : Mise en œuvre de la surveillance pérenne

L'exploitant met en œuvre sous 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, le programme de surveillance au point de rejet des effluents industriels en sortie de station de traitement des effluents liquides de son établissement dans les conditions suivantes :

Nom du rejet	Substance	Périodicité	Durée de chaque prélèvement	Limite de quantification à atteindre par les laboratoires en µg/l <i>(source : annexe 5.2 de l'annexe 5 de la circulaire du 5 janvier 2009)</i>
Lixiviats (en sortie du bassin de rétention des lixiviats du site avant rejet dans le réseau communal d'eaux usées vers la station dépuratoire du Foletier de la commune de Monistrol sur Loire)	Arsenic et ses composés	1 mesure par trimestre	24 heures représentatives du fonctionnement de l'installation <i>(la durée peut être adaptée sur justification de l'exploitant selon son activité)</i>	5
	Chrome et ses composés			5
	Zinc et ses composés			10
	Nonylphénols			0,1

Résultat de la campagne de mesures de substances dangereuses

	juin-12	sept-12	juin-13	10xNQ *	Surveillance fév. 2015	Surveillance Nov. 2016
Arsenic (µg/l)	83	99	40	42	40	52
Chrome (µg/l)	197	261	225	34	180	210
Nonylphénols (µg/l)	8,57	0,52	3,82	3	< 0.05	3.1
Zinc (µg/l)	151	110	156	78	70	64

* NQ : Norme de qualité, le maintien de surveillance est exigé lorsque la concentration mesurée est supérieure à 10xNQ.

III. Indicateurs financiers

A Résultat des comptes administratifs

Budget SYMPTTOM général

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 289 379,44	1 063 710,32	57 214,27	168 454,85
RECETTES	1 289 379,44	1 016 990,44	0,00	272 389,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 590 580,00	2 169 586,49	0,00	420 993,51
RECETTES	2 590 580,00	2 704 281,09	0,00	0,00

Budget SYMPTTOM Tri

BUDGET : SY.M.P.T.T.O.M.- TRI N°SIRET : 25430039500020				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	841 904,84	813 318,19	0,00	28 586,65
RECETTES	841 904,84	810 078,54	0,00	31 826,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 145 355,90	1 114 391,36	0,00	30 964,54
RECETTES	1 145 355,90	1 280 058,39	0,00	0,00

Budget SYMPTTOM Collecte

BUDGET : SYMPTTOM-COLLECTE ORDURES MENAGERES BAS-EN-BASSET ET VALPRIVAS N°SIRET : 25430039500046				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	206 610,44	9 168,56	0,00	197 441,88
RECETTES	206 610,44	34 611,44	0,00	171 999,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	152 589,09	138 432,32	0,00	14 156,77
RECETTES	152 589,09	152 589,09	0,00	0,00

Présentation agrégé du budget principal et des budgets annexes

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 337 894,72	1 886 197,07	57 214,27	394 483,38
RECETTES	2 337 894,72	1 861 680,42	0,00	476 214,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 888 524,99	3 422 410,17	0,00	466 114,82
RECETTES	3 888 524,99	4 136 928,57	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 226 419,71	5 308 607,24	57 214,27	860 598,20
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 226 419,71	5 998 608,99	0,00	227 810,72

B Participation des collectivité adhérentes

Collectivités	Contributions 2013
Bas en Basset	115 653 €
Valprivas	8 285 €
CC "Les Marches du Velay"	486 158 €
CC des Sucs	288 515 €
TOTAUX	898 611 €
Collectivités	Contributions 2014
Bas en Basset	165 511 €
Valprivas	12 036 €
CC "Les Marches du Velay"	718 598 €
CC des Sucs	436 144 €
TOTAUX	1 332 289 €
Collectivités	Contributions 2015
Bas en Basset	134 770 €
Valprivas	16 641 €
CC "Les Marches du Velay"	723 456 €
CC des Sucs	460 468 €
TOTAUX	1 335 335 €
Collectivités	Contributions 2016
Bas en Basset	83 496 €
Valprivas	20 733 €
CC "Les Marches du Velay"	747 424 €
CC des Sucs	472 583 €
TOTAUX	1 324 236 €

C Budget unique

En accord avec les services fiscaux, le comité syndical du SYMPTTOM par délibération n° 2015.12.47 en date du 16 décembre 2015 a pris acte de la dissolution du budget SYMPTTOM-TVA à effet du 31 décembre 2015.

L'adoption de nouveaux statuts en date du 23 avril 2015 renforce le caractère obligatoire de certaines compétences. Par conséquent, l'ensemble des collectivités adhérentes au SYMPTTOM participent au budget SYMPTTOM et au budget SYMPTTOM-TRI (la Communauté de Communes des Sucs participe au budget SYMPTTOM-TRI depuis le 1^{er} octobre 2015).

Seules les communes de Bas en Basset et de Valprivas adhèrent aux compétences facultatives du SYMPTTOM et participent au budget SYMPTTOM-COLLECTE. Cependant, le schéma départemental de coopération intercommunale et les dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), entraîne l'intégration des communes de Bas en Basset et de Valprivas à la nouvelle Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron (CCMVR) et le transfert de la compétence ordures ménagères sera effectif au 1^{er} Janvier 2017. Le budget SYMPTTOM-COLLECTE subsistera en 2017, pour la dernière année, puisque les moyens humains et matériels ont été mis à disposition de la CCMVR par le SYMPTTOM en début d'année 2017.

Au vu de ce qui précède, deux budgets subsisteront, les budgets SYMPTTOM et SYMPTTOM-tri. Par mesure de simplification et pour des raisons administratives, budgétaires mais aussi économiques, il convient de regrouper ces budgets en un seul budget. L'ensemble des collectivités adhérentes participeront à ce regroupement de budget.

IV. Tri et Prévention des déchets

A **Programme Local de Prévention des déchets**

Le Programme Local de Prévention des Déchets mené sur la Communauté de Comunes Les Marches du Velay et les communes de Bas en Basset et de Valprivas atteint sa cinquième et dernière année. L'objectif d'une baisse de production de 7% des ordures ménagères auquel s'était engagé le SYMPTTOM auprès de l'ADEME est presque rempli avec une diminution de 6.6 %. En 5 ans, plusieurs actions emblématiques ont été mises en œuvre tel que la promotion du compostage domestique, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la limitation des emballages, la promotion du réemploi... Ce programme a été en parti financé par l'ADEME dans le cadre d'une convention.

La Communauté de Communes des Sucs, avait mis en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets en même temps que celui du SYMPTTOM. Cependant, l'ADEME a décidé, en fin d'année 3, de ne pas reconduire son soutien estimant que l'objectif de -7 % ne pourrait être atteint.

B **Communication**

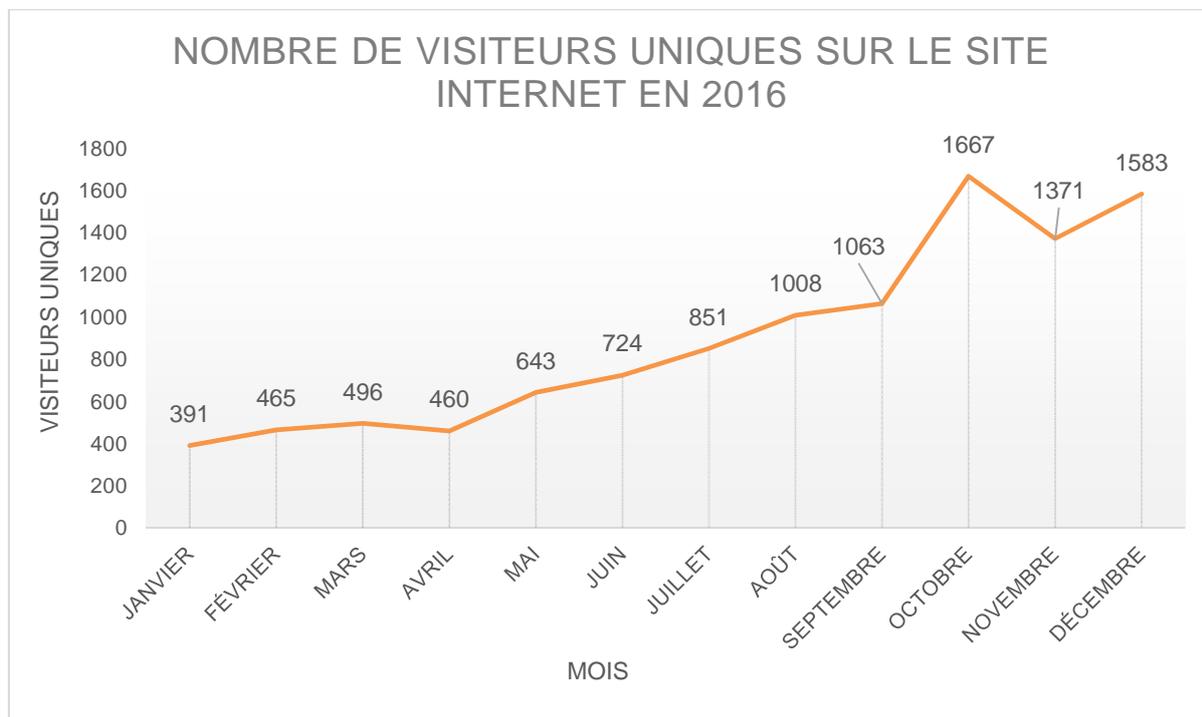
Dans le cadre de sa politique en matière de tri, de prévention et de sensibilisation, le SYMPTTOM a distribué à tous les foyers de la Communauté de Communes Les Marches du Velay, de la Communauté de Communes des Sucs, de la commune de Bas en Basset et de la commune de Valprivas deux bulletins d'informations trimestriels sous la forme d'un A4 recto-verso en 2016.

La parution du bulletin d'informations annuel de 16 pages, réalisé en mars 2016, a été marquée par la distribution à l'intérieur, du Mémo-Disque. Cet objet a été conçu pour guider les usagers au quotidien dans leurs gestes de tri. Les consignes de tri pour plus de 150 déchets y sont indiquées. Ce bulletin était particulièrement illustrateur du transfert de la compétence TRI de la CCDS au SYMPTTOM, car il s'agissait du premier bulletin distribué au nom du SYMPTTOM sur l'ensemble de son territoire, soit en 21 000 exemplaires.

L'ensemble des supports de communication sont conçus en interne, par l'équipe du SYMPTTOM. Ils sont imprimés par l'imprimerie COURT et distribués par l'association Coup de Pouce à l'Emploi, dans le cadre de marchés à bons de commande.

De nombreux guides sur le tri ou la prévention des déchets ont également été réalisés et sont distribués régulièrement aux usagers et au jeune public.

Le site du SYMPTTOM a augmenté son nombre de visiteurs uniques de manière significative en 2016, suite à la refonte du site durant le dernier trimestre 2015 qui visait à rediriger les internautes de l'ensemble des collectivités adhérentes vers le site du SYMPTTOM, concernant l'ensemble des thèmes attrait aux déchets.



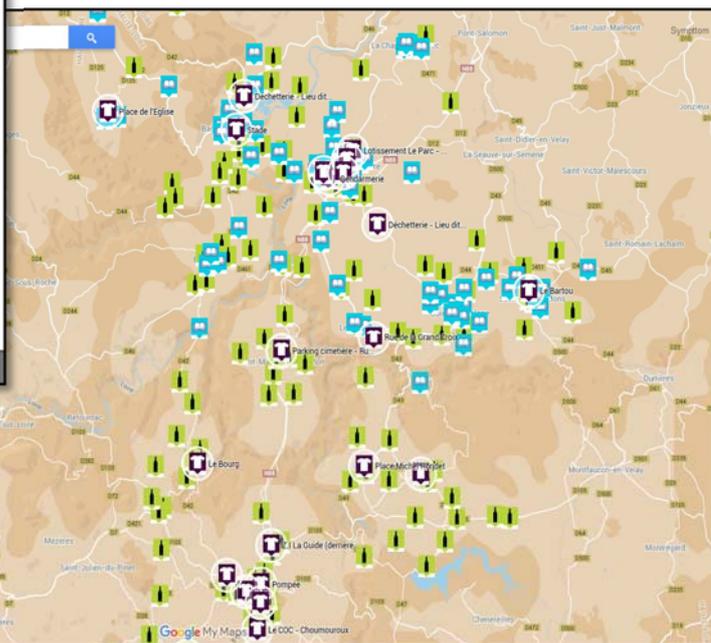
Au total, le site a comptabilisé 10 722 visiteurs uniques en 2016, soit environ 30 visiteurs uniques par jour.

C Cartographie des Eco-Points



Un service en ligne pratique pour les usagers : une cartographie interactive de l'ensemble du parc de colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES, de l'ensemble du territoire.

Cette carte interactive permet aux usagers de localiser l'ensemble des colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES les plus proches de chez eux.



Cet outil est régulièrement mis à jour au fil des phases de déploiement/de remplacement de colonnes sur le territoire du SYMPTTOM.

Une uniformisation de la signalétique est également en cours afin de faciliter l'identification de chaque type de colonne et d'harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble du territoire.



Bulletin MARS 2017 avec le MémO Disque

Les déchets verts : plus utiles à la maison !

2 896 tonnes de déchets verts ont été déposées en 2016, dans les déchetteries du SYMPTTOM, soit 88 kg/an/habitant !

Avec un éco-marché d'évaluation des déchets verts de 1,4 million €, les habitants ont pu bénéficier de 2 000 heures de travail à l'été. Une grande partie de ces déchets ont été compostés et utilisés pour la production de compost.

2896 tonnes

116 000 €

88 COMPOST

LE AILLAGE

SYMPTTOM

LES DÉCHETS ACCEPTÉS en déchetterie

LES DÉCHETS DANGEREUX

Objectif réemploi

LES DÉCHETS NON ADMIS en déchetterie

CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DU SYMPTTOM :

Accès gratuit et libre pour les particuliers et les professionnels de la région de la Haute-Loire. Les professionnels de la région de la Haute-Loire sont admis sur présentation de leur carte professionnelle.

Seuls les véhicules dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés.

Sur www.symptom.fr



SYMPTTOM

Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

Actualités

OUVERTURE / FERMETURE DES DÉCHETTERIES

Les 3 déchetteries du SYMPTTOM (Bas en Bassec, Loire et Ysaingean) seront **OUVERTES** le samedi 10 juin (Plaintes).

Les 3 déchetteries seront **FERMÉES** le samedi 15 juillet.

LE SYMPTTOM ANNUEL EST EN CHEMIN !

Votre bulletin d'informations annuel va bientôt être distribué aux lettres, mais vous pouvez aussi le consulter dès à présent !

PORTES OUVERTES DU CENTRE DE TRI DE FIRMING

Le centre de tri de Firming ouvre ses portes au public le 17 juin 2017. Allez découvrir ce que deviennent vos déchets ! Réservation obligatoire. Plus d'informations sur www.symptom.fr

NOTE D'INFORMATION : BUDGETS PRIMITIFS 2017

Les budgets primitifs 2017 du SYMPTTOM sont maintenant publiés sur www.symptom.fr

TRASHED - SOIRÉE CINE DEBAT

Mardi 22 Novembre 2016 à 20h00.

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction de la Consommation à Monistrol-sur-Loire, nous proposons un film documentaire britannique TRASHED. La séance est suivie d'une rencontre avec le SYMPTTOM, autour des solutions de gestion des déchets.

Trashed - Bande annonce (VOST)

Les gestes pour réduire ses déchets

JE TRIE MES DÉCHETS.

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

J'ACHÈTE À LA COUPE OU EN Vrac.

J'ACHÈTE DES ÉCARTONS RECHARGEABLES.

J'EMPRUNTE OU JE LOUÛ.

J'INSCRIS "STOP PUB" SUR MA BOÎTE AUX LETTRES.

J'OFFRE DES CADEAUX DÉMATERIAUSÉS.

J'UTILISE DES PILES RECHARGEABLES.

J'UTILISE MA TASSE AU BUREAU.

J'UTILISE MON CARAS.

JE DONNE, JE VENDS AU LIEU DE JETER.

JE FAIS DU COMPOST.

Site internet du SYMPTTOM

V. Projets du SYMPTTOM

A Extension ISDND

L'exploitation en cours du casier D arrivera à son terme d'ici fin 2017/début 2018. Deux projets d'extension sont actuellement en cours d'étude. Un premier concerne une extension de près de 40 000 m² avec la création d'un nouveau casier de stockage de 480 000 tonnes, l'implantation d'une unité de traitement ou de prétraitement des lixiviats, la mise en place d'un nouveau bassin de stockage des lixiviats ainsi que la création d'un nouveau bassin de récupération des eaux pluviales. Dans l'attente de l'autorisation de cette importante extension, un dossier de porter à connaissance visant à prolonger rapidement la capacité de traitement du site de trois ans a été transmis auprès de la préfecture. Un avis favorable du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques) a été émis en date du 16 Mars 2017. Cette solution permettra d'assurer le traitement de 25 000 tonnes supplémentaires de déchets par an grâce à la création d'un petit casier sur le périmètre actuel du site.

B Déchetterie

Un renouvellement des marchés relatifs à l'évacuation et au traitement des déchets collectés sur les trois déchetteries du SYMPTTOM aura lieu courant de l'année 2017. Ce marché comprendra 30 lots : un lot par type de déchet et par déchetterie. Ce nouveau marché instaurera quelques nouveautés comme la définition d'un taux de refus minimal avant la mise en place d'une facturation particulière, la couverture des bennes plâtres et des bennes cartons, l'instauration d'un prix plancher pour le rachat des matériaux...

D'un point de vue qualitatif, une campagne de sensibilisation autour du tri des déchets sera menée afin d'affiner au maximum les pratiques de tri au sein des déchetteries.

C Extention du périmètre

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 des deux Communautés de Communes « Les Marches du Velay » et « Rochebaron en Chalencou », conformément à l'arrêté préfectoral n° DIPPAL B3/2016/257 du 27 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, la commune de Malvalette intègre le périmètre du SYMPTTOM.

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire du SYMPTTOM est composé de deux Communautés de Communes :

- **la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** (pour les communes de BAS EN BASSET, BEAUZAC, LA CHAPELLE D'AUREC, MALVALETTE, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES et VALPRIVAS)
- **la Communauté de Communes des Sucs** (pour les communes d'ARAULES, BEAUX, BESSAMOREL, GRAZAC, LAPTE, SAINT MAURICE DE LIGNON et YSSINGEAUX)

La population DGF s'élèvera à 46 278 habitants (base 2016).

D Evolution et soutiens des Eco organismes

L'année 2016 marque la fin du contrat Barème E d'Eco-Emballages. L'année 2017 sera une période de transition au cours de laquelle les collectivités conserveront les soutiens financiers actuels jusqu'à la signature d'un nouveau contrat Barème F avec un organisme agréé. Compte tenu du contexte actuel, il est difficile de prévoir l'évolution des soutiens financiers apportés aux collectivités dans le cadre de ce nouveau contrat. L'élargissement des consignes de tri sera un enjeu majeur dans la gestion des déchets recyclables. Ce projet, soutenu par les Eco-organismes agréés, représentera d'importants changements pour le modèle de collecte et de traitement des déchets issus du tri sélectif.

VI. Bilan

Evolution des tonnages et des ratios annuels

		2012	2013	2014	2015	2016
OMR	tonnes	11 370	10 487	9 798	9 926	9 743
	kg/hab.an	278	253	234	235	231
Déchets recyclables Hors Verre	tonnes	511	913	1 390	1403	2168,6*
	kg/hab.an	19	34	51	51	51
Verre	tonnes	662	747	766	745	1198*
	kg/hab.an	25	28	28	27	28
Déchetterie Hors Gravats	tonnes	5 900	5 748	5 789	5 681	8 746*
	kg/hab.an	221	213	212	208	207
Gravats	tonnes	2 182	2 183	2 149	1 948	2 855*
	kg/hab.an	82	81	79	71	68
TOTAL	tonnes	20 625	20 078	19 892	19 703	24 711
	kg/hab.an	636	615	607	594	585

* Augmentation importante des tonnages liée à la reprise des compétences sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs. Lorsque l'on rapporte à l'habitant la quantité de déchets produits reste relativement stable.

